Draft Analyse Genre pour le Projet Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali**, PN 2025.2001.3**

Intitulé du projet :	Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali
Pays :	Mali
Secteur :	Gouvernance
Client/commettant :	BMZ
Recommandation Marqueur GG[1] :	Si le marqueur est déjà défini, il convient de l'indiquer ici. Il convient également d'indiquer si la recommandation de l'analyse de genre diverge de la décision de marquage précédente.
Motif d'élaboration	☒ Nouveau projet ☐ Projet consécutif ☐ Offre modificative ☐ Portefeuille d'activités de la GIZ dans le pays ☐ Divers : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte
Statut de l'analyse de genre	☐ Analyse préliminaire ☒ Analyse définitive
Méthode d'élaboration	☒ Étude sur documents ☐ Étude sur documents + collecte de données (par ex. mission d'examen sur place, entretiens, etc.)
Point(s) focal(aux) genre concerné(s)	Plusieurs réponses possibles : ☒ au niveau du projet : Traoré Mamadou ☒ *au niveau du pays : Joohee Choi ☐ *au niveau du département/ de la division : Saisir le nom ☐ *de l'unité compétente du département GloBe : Saisir le nom et l'unité ☐ du pôle d'expertise : Saisir le nom et l'unité * **Note** : à associer obligatoirement aux S+G et à mettre en Cc de l'e-mail au service S+G. Dans le cas des projets/programmes bilatéraux, on fera intervenir le point focal genre au niveau du pays ; dans le cas des projets/programmes régionaux, on sollicitera soit le point focal genre du pays où est basé le projet/programme, soit le point focal genre du département ; dans le cas des projets/programmes sectoriels et mondiaux, on fera appel au point focal genre de l'unité compétente au sein du département GloBe.
Autre·s personne·s et/ou groupe·s de fonction concerné·e·s	☒ RdM(-P) ☒ Collaborateur·rice·s de projet ☐ Équipe d'une mission d'examen ☐ Conseiller·ère·s· du pôle d'expertise ☐ Consultant·e·s
Auteure de l'analyse de genre	Equipe projet PADRE III
Date d'établissement	Octobre 2025

[1] Selon le CAD de l'OCDE, il est prévu d'attribuer un marqueur à tous les projets financés par l'APD. Le marqueur GG est requis pour les projets du BMZ et les cofinancements de l'UE. D'autres commettants publics allemands y renoncent pour le moment.

Table des matières

Table des matières **5**
Liste des abréviations **7**
Chapitre 1 : Introduction **10**
Chapitre 2 : Informations sur les dimensions de genre au Mali **13**
2.1 Niveau méta (normes) 13
2.2 Niveau macro (politiques et législation) 15
2.2.1 Programmes et stratégies politiques 15
2.2.2 État de droit et accès à la justice 22
2.3 Niveau méso (institutions) 24
2.3.1 Ministère de la Promotion de la Femme 24
2.3.2 Société civile et organisations de femmes 25
2.3.3 Organisations internationales et donateurs bilatéraux 26
2.4 Niveau micro (groupes cibles) 27
2.4.1 Niveau d'instruction 27
2.4.2 Situation sanitaire et santé reproductive 28
2.4.3 Participation économique 30
2.4.4 Violence à l'égard des femmes 33
Chapitre 3 : Les dimensions du genre dans le secteur **37**
3.1 Niveau méta (normes) 37
3.2 Niveau macro (politiques et législation) 39
3.2.1 Processus de décentralisation 39
3.2.2 Politiques nationales 40
3.3 Niveau méso (institutions) 40
3.3.1 Élections et genre 40
Élections législatives (2020) ..... **Fehler! Textmarke nicht definiert.**
3.3.2 Prise en compte du genre dans la planification et la budgétisation locale 42
3.3.3 Organisations des femmes 43
3.3.4 Donateurs et acteurs internationaux 44
3.4 Niveau micro (groupes cibles) 45
3.4.1 Défis et potentialités de la gouvernance locale 45
3.4.2 Environnement des affaires au Mali 45
3.4.3 Économie malienne et entreprenariat féminin 46
3.4.3 Femmes et institutions financières ..... **Fehler! Textmarke nicht definiert.**

Chapitre 4 : Sensibilité au genre, compétences en matière de genre et parité dans les organisations partenaires 50
4.1 DGCT (partenaire politique) 51
4.2 Conseils Régionaux 51
4.3 L'Association des Municipalités du Mali (AMM) 51
Chapitre 5 : Sensibilité au genre et compétences en matière de genre au sein du projet / au sein du personnel dans le pays 53
5.1 Bureau Pays de la GIZ 53
5.2 Projet PADRE 56
Chapitre 6 : Mesures pour une conception sensible au genre et transformatrice des relations de genre 59
7. Sources 68

Liste des abréviations

ADR	Agences de développement régional du Mali
ATVET4W	Agricultural Technical Vocational Education and Training for Women
AgrISAN	Cluster Agriculture Innovante et Sécurité Alimentaire Nutritionnelle
AHA	Aménagement hydro-agricole
AMA	Personnel Détaché
AMM	Association des Municipalités du Mali
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et le développement d'Allemagne
CAFO	Coordination des associations et ONG féminines au Mali
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CFA	Francs de la communauté financière en Afrique
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes
CIA	Central Intelligence Agency
COFEM	Fédération nationale des femmes du Mali
CR	Conseil régionaux
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CRSC	Conseils régionaux de la société civile
CVA	Chaîne de valeur
DCPND	Document cadre de politique nationale de décentralisation
DGCT	Direction nationale des collectivités territoriales
EH	Assistant(e) Technique
F	Féminin / Femme
FAFE	Fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant
FENACOF	Fédération nationale des collectifs d'organisations féminines du Mali
FENAFER	Fédération nationale des femmes rurales
FENAJER	Fédération nationale des jeunes ruraux

FOCS	Forum des Organisations de la Société Civile
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GP/DCF	Le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes
H	Masculin / Homme
IDH	Indice de Développement Humain
IP	Irrigation de Proximité
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LNOB	Leave No One Behind (ne laisser personne de côté)
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MGF	Mutilations génitales féminines
MINUSMA	Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
OCDE /OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OI	Organisation internationale
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONUSIDA	Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PASSIP	Programme d'appui au sous-secteur de l'irrigation de proximité
PDSEC	Plan de développement social, économique, et culturel (aussi souvent appelé Programme de développement économique, social et culturel – PDESC)
PFA	Politique Foncière Agricole
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PNF	Politique Nationale de la Famille
PNG	Politique Nationale Genre
PNLE	Programme national de lutte contre la pratique de l'excision
PNPPE	Politique nationale de promotion et de protection de l'enfant
PNUD / UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Produit intérieur brut ajusté par habitant

PSBG	Planification et de la budgétisation sensible au genre
REFELA	Réseau des femmes élues d'Afrique
REFCOM	Réseau des élues femmes conseillères du Mali
RFOE	Réseau des femmes opératrices du Mali
SIGI	Indice des institutions sociales et du genre
STD	Services techniques déconcentrés
UNICEF	United Nations Children's Fund
UE	Union Européenne
VBG	Violences basées sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WILDAF/FeDDAF	Femmes, droit et développement en Afrique

Chapitre 1 : Introduction

Le Mali est un pays sahélien comptant environ **23,6 à 24 millions d'habitants**[2]. Avec un produit intérieur brut ajusté par habitant (PPA) se situant aux alentours de **2 500-2 700 dollars USD par an** (soit environ **210-230 USD par mois**), le Mali figure parmi les pays à très faible revenu[3]. Sur l'indice de développement humain (IDH ou HDI) pour 2023, le Mali obtient une valeur de **0,419**, ce qui le place parmi les pays à faible développement humain[4].

Au plan de l'égalité de genre, les indicateurs montrent également des déséquilibres marqués : Selon le *Global Gender Gap Index* 2024, le Mali est classé **141e** sur les pays étudiés, avec un score d'environ **0,60** (où 1 représente l'égalité complète)[5]. Le *Gender Inequality Index* reste élevé, reflétant les écarts dans la santé reproductive, l'autonomisation, et la participation au marché du travail[6].

La majeure partie du territoire est affectée par des violences terroristes et des conflits pour l'accès aux ressources, ce qui compromet fortement le développement économique, la fourniture de services publics, et la stabilité de l'État[7]. L'économie malienne subit une stagnation ou une croissance très modérée, exacerbée par une inflation élevée, des investissements souvent insuffisants, et des défis structurels[8].

Les jeunes, hommes et femmes, vivent dans un contexte où les perspectives économiques, sociales et politiques sont limitées. Les opportunités de participation, de voix, de formation, ou d'emploi formel demeurent trop peu accessibles, en particulier pour celles et ceux vivant dans les zones rurales ou en situation d'insécurité. Le risque de recrutement par des groupes armés est plus élevé pour les jeunes hommes dans certaines régions en crise[9].

Pour que les efforts nationaux et internationaux en matière de paix, de stabilisation et de gouvernance soient réellement efficaces, il est essentiel de prendre en compte les perceptions et besoins des hommes, des femmes, des garçons et des filles. Seule une gouvernance décentralisée qui paraît efficace, légitime et inclusive peut permettre de renouveler le contrat social entre les citoyens et l'État, et donner espoir d'un futur où tous sont soutenus. Cela suppose une intégration réelle des femmes à la construction de structures publiques résilientes et à tous les niveaux de la décentralisation, ainsi qu'une prise en compte des diverses réalités locales (politiques et socioéconomiques), sur un territoire vaste et souvent fragmenté.

Le Projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali »

Depuis 2023, le Mali a engagé une série de réformes profondes visant à consolider son processus de décentralisation, considéré comme un levier clé pour la stabilisation, la cohésion sociale et le développement durable du pays. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté politique affirmée de rapprocher les services publics des citoyens, de renforcer la

[2] unicef.org+3dashboards.sdgindex.org+3gain-new.crc.nd.edu+3
[3] gain-new.crc.nd.edu+2dashboards.sdgindex.org+2
[4] TheGlobalEconomy.com+2Data Pandas+2
[5] countryeconomy.com
[6] unicef.org+2elibrary.imf.org+2
[7] unicef.org+2Verité+2
[8] unicef.org+2dashboards.sdgindex.org+2
[9] unicef.org+1

gouvernance locale et d'améliorer l'efficacité ainsi que la légitimité démocratique de l'action publique.

Une étape importante a été franchie avec l'adoption de la loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant réorganisation du découpage territorial. Cette loi a consacré la création de **72 nouvelles communes** et **9 nouvelles régions**, tout en supprimant le niveau intermédiaire des **cercles**, qui existait jusque-là comme échelon administratif. Cette mesure vise à simplifier la structure administrative du pays et à mieux adapter l'organisation territoriale aux réalités socio-géographiques.
La mise en œuvre de cette réforme a été concrétisée par la validation d'une **nouvelle carte administrative** en mai 2023, actant la configuration définitive des **19 régions** (en plus du District de Bamako), en cohérence avec les ambitions de redéploiement territorial de l'État.
En parallèle, un **nouveau Code des collectivités territoriales** a été adopté en 2023. Ce code redéfinit l'ensemble du cadre juridique encadrant l'action des collectivités, en clarifiant notamment :

- les compétences respectives des communes, régions et du District de Bamako,
- les modalités de fonctionnement des organes élus (conseils communaux, régionaux),
- les mécanismes de transfert de ressources de l'État vers les collectivités,
- ainsi que les obligations des collectivités en matière de gestion, de planification et de redevabilité.

L'objectif de ce nouveau code est de moderniser la gouvernance locale, de renforcer l'autonomie des collectivités tout en les responsabilisant dans la gestion des services publics de base (éducation, santé, eau, assainissement, etc.).
Une autre réforme notable a été introduite en **septembre 2024**, avec la révision de la loi relative à l'administration des villages, fractions et quartiers. Cette réforme vise à **simplifier les procédures de désignation des autorités locales** de base, en remplaçant certaines modalités électives ou assemblées générales par des mécanismes plus souples et mieux adaptés aux réalités du terrain. Elle prend notamment en compte les contraintes sécuritaires, les dynamiques communautaires, et les besoins de réactivité dans les zones en crise.
Le renforcement de la décentralisation au Mali ne se limite pas aux textes : il s'est également traduit par une **augmentation significative des transferts financiers** de l'État vers les collectivités territoriales.

- En **2023**, ces transferts ont atteint **411,9 milliards de FCFA**, marquant une volonté claire d'opérationnaliser les compétences transférées.
- En **2024**, les ressources allouées ont été portées à environ **440 milliards de FCFA**, soit une hausse de près de **7 %** par rapport à l'année précédente.

Ces ressources permettent aux collectivités d'assurer leurs missions dans de meilleures conditions, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'équipement rural, et de l'entretien des infrastructures.
Parallèlement à l'augmentation des moyens financiers, un accent particulier a été mis sur le **renforcement des capacités humaines**. Le nombre d'agents territoriaux formés ou accompagnés est passé de **60 831 en 2022–2023** à **63 454 en 2023–2024**. Cette montée en compétences concerne autant les aspects techniques (planification, passation des marchés, gestion budgétaire) que les questions de gouvernance, de participation citoyenne ou de gestion axée sur les résultats.

Ces efforts visent à garantir que les collectivités territoriales soient non seulement autonomes, mais aussi pleinement opérationnelles pour répondre aux besoins des populations dans un cadre de gouvernance locale efficace et transparente.

Le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » entend contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles et humaines en matière de développement socio-économique des régions et communes choisies. Pour ce faire trois extrants ont été définis à savoir :

- Les capacités institutionnelles en matière de développement socio-économique local inclusif de certaines communes choisies sont renforcées. Il s'agit de Conseil technique et conseil en matière de processus sur les concepts d'utilisation des infrastructures communales ; de financement de solutions numériques pour la gestion des recettes et des dépenses communales, y compris le conseil technique, mais aussi de mesures de développement des capacités pour les spécialistes communaux en vue de la numérisation des processus administratifs (notamment la gestion numérique des recettes et des dépenses).
- Le dialogue public-privé sur la planification commune et inclusive (collectivités et secteur privé) des mesures de développement est approfondi à travers l'organisation et l'animation de dialogues public-privé, le conseil en matière de processus pour la planification et la programmation communes d'infrastructures et enfin le conseil stratégique et technique pour les campagnes, les relations publiques et la mise en place de réseaux.
- Les acteurs du secteur privé dans certaines régions sélectionnées disposent de capacités améliorées pour les activités entrepreneuriales où il s'agira nécessairement de concevoir un fonds destiné à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des capacités dans le secteur privé, en coopération avec les collectivités territoriales et les acteurs du secteur privé et de la société civile. Aussi, il sera question du financement et de l'acquisition de biens matériels pour les activités entrepreneuriales, en particulier pour les jeunes femmes entrepreneures et enfin de l'accompagnement technique et méthodologique des centres de formation régionaux dans la promotion de la formation professionnelle et de l'insertion avec la participation du secteur privé.

Le groupe cible du projet est la population des régions de Koulikoro (3,9 millions), Ségou (3,7 millions), Gao (0,9 million), et San (0,9 million) qui bénéficie d'un meilleur accès à la participation économique et politique (9,4 millions de personnes sur un total de 24 millions, dont environ 50% de femmes).
Au niveau national, le pays a mis en place un cadre qui permet de promouvoir l'égalité des sexes. Ce cadre comprend la législation, les instruments d'orientation et de mise en œuvre des politiques publiques et programmes et stratégies de développement pour la réalisation de la vision 2063 définit par le gouvernement de la Transition. La réalisation des réformes envisagées et la mise en œuvre des politiques et programmes contribueront à une réduction significative des inégalités de genre entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes grâce à une amélioration de la prise en compte des questions de genre.

L'analyse genre
La promotion de l'égalité entre les sexes constitue un pilier essentiel de la coopération internationale. Elle fait l'objet d'un engagement fort de la part des bailleurs de fonds ainsi que

des gouvernements, tant au niveau national qu'international. Pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), ainsi que pour de nombreux clients et partenaires, l'égalité de genre représente non seulement un objectif explicite, mais également un principe organisationnel fondamental et un critère clé de la qualité de la coopération allemande au développement.

Les orientations stratégiques du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ont été intégrées à la stratégie genre de la GIZ. Celle-ci affirme : « L'égalité de genre, en tant que facteur déterminant pour la durabilité des transformations, est au cœur de nos valeurs. Nos approches sensibles au genre et notre engagement pour l'égalité des chances entre femmes et hommes constituent un indicateur essentiel de la qualité de notre action. »

Dans cette optique, la GIZ a mis en place un système de gestion intitulé « Sauvegardes et genre », afin d'intégrer de manière plus systématique cette dimension dans ses processus internes. Conformément à ces lignes directrices, tout projet financé par le BMZ doit obligatoirement faire l'objet d'une analyse de genre. Celle-ci permet d'identifier les éventuels effets négatifs d'un projet sur l'égalité de genre et de repérer les leviers susceptibles de favoriser une transformation équitable des rapports entre les sexes.

C'est dans ce cadre qu'une analyse genre a été commanditée en prélude du nouveau projet. L'analyse sectorielle du genre dans le cadre du Projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » vise à évaluer la situation de l'égalité de genre dans le domaine de la gouvernance au Mali, et plus précisément dans le processus de décentralisation. Cette étude repose principalement sur une revue documentaire, l'analyse de documents internes au projet PADRE III, ainsi que sur des entretiens menés avec des ressources externes (Ministère de la Promotion de la femme).

L'étude suit la structure standard des analyses de genre de la GIZ. Elle présente des éléments d'analyse au niveau national (chapitre 2) et sectoriel (chapitre 3), en abordant les niveaux méta, macro, méso et micro. Le chapitre 4 est consacré à l'analyse de la dimension genre au sein des organisations partenaires, tandis que le chapitre 5 examine cette thématique au sein de la GIZ au Mali. Enfin, le chapitre 6 présente une matrice synthétique identifiant les potentiels, les risques, les actions recommandées et les indicateurs à suivre.

Chapitre 2 : Informations sur les dimensions de genre au Mali

2.1 Niveau méta (normes)

Normes sociales, croyances, attitudes, pratiques et lois discriminatoires sont la cause d'importantes inégalités différenciées et de la vulnérabilité des femmes et des filles sahéliennes.[10] Au Mali, les pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la gestion des rapports entre les femmes et les hommes.[11] Bien que ces facteurs socio-culturels puissent varier entre les groupes ethniques et des différents

[10] Oxfam (2019).
[11] République du Mali, Ministère de l'économie et des finances (2019b).

systèmes de production, les relations de genre sont marquées par des inégalités et disparités qui limitent l'autonomisation des femmes et des filles. Une étude approfondie sur les perceptions de l'égalité des sexes au Mali a montré qu'un pourcentage élevé d'hommes (86,9%) et la majorité des femmes (62%) ont déclaré croire que l'égalité des sexes est un concept importé ou imposé de l'extérieur.[12] Des données récentes sur cette perception ne sont malheureusement pas disponibles.

Les femmes sont principalement considérées dans les rôles de mères et d'épouses, elles subissent une pression de se marier très jeunes, (en 2018, la majorité (53,7%) des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans. 15,9% étaient mariées avant l'âge de 15 ans) et elles ont peu de pouvoir sur leurs corps et leurs choix reproductifs (malgré l'absence des données plus récentes sur le mariage d'enfants, les résultats clés de l'enquête EDS 2023-2024 indiquent que les grossesses chez les adolescentes restent élevées, ce qui peut suggérer que le mariage des enfants reste élevé. En effet, en 2024, 18,6% des filles de 17 ans ont déjà eu une naissance vivante, ainsi que 46,8% des femmes de 19 ans). Elles sont responsables de la gestion de la vie domestique, et du soin des enfants et des personnes âgées ou malades, où elles assurent 80% des travaux de soins non rémunérés avec un faible pouvoir de prise de décision et une capacité de mouvement restreinte.[13] En milieu rural, elles passent des heures par jour à ramasser du bois de chauffage, à chercher de l'eau, à piler et à cultiver. Ces coutumes sont traduites par la loi, selon laquelle le mari est reconnu comme le chef de famille ou de ménage, responsable de l'entretien et de la protection de son foyer.[14] De plus, la femme est légalement tenue d'obéir à son mari : les hommes détiennent des pouvoirs d'autorisation des dépenses, des activités et des déplacements des femmes.[15]

Comparé au reste de l'Afrique en générale, le nombre des ménages dirigés par des femmes au Mali est très faible. En Afrique, la moyenne s'élève à 25,5%, tandis qu'au Mali elle se situe à 10,5%.[16] Cela correspond à 240 141 ménages sur un total de 2 295 655 ménages ordinaires.

Une forte pression est exercée sur les hommes pour qu'ils subviennent aux besoins économiques de leur famille et l'idéal de l'homme comme seul soutien de famille est omniprésent. Cependant, en réalité, les femmes et les filles sont de plus en plus éduquées et économiquement actives. Ceci accorde aux femmes des espaces de manœuvre mais crée certaines ambivalences chez les hommes qui peuvent se traduire en tensions ou violences subies par des femmes et des filles.[17] Selon une étude récente en cours de validation au Ministère de la promotion de la femme, la violence conjugale reste également très présente : 34 % des femmes déclaraient en 2018 avoir subi des violences au cours des 12 derniers mois, et 49 % au moins une fois dans leur vie. Il s'y ajoute le fait que la réalisation de l'idéal d'une masculinité dominante est sérieusement mise à l'épreuve par la privation économique à grande échelle. En plus de cela, les jeunes hommes ont le sentiment d'être opprimé et diminué par les autorités familiales (conflits intergénérationnels) ainsi que des différentes

[12] Care International (2013). Il s'agit de la seule étude qui fait le lien entre le développement et les masculinités a ce jour.
[13] Ibid.
[14] République du Mali (2011). Code de la famille, art. 319 ; Ordonnance 73-036, art. 86.
[15] OECD (2019).
[16] Scribd+2Scribd+2
[17] Care International (2013), Schulz et Diallo (2016).

institutions gouvernementales.[18] Cette situation a été exploitée par les groupes armés terroristes pour faciliter la mobilisation de la population.[19]

Si les normes inéquitables et les rôles traditionnels sont omniprésents, ils coexistent avec des normes de masculinité positives, telles que les idéaux d'un "homme bon", "honnête et fidèle", "un modèle pour ses enfants" et la prise de décisions conjointes sur le planning familial.[20] De même, les normes de genre évoluent et, en particulier dans les zones urbaines ainsi que parmi les couches les plus éduquées de la société, les jeunes musulmans, hommes et femmes, redéfinissent leurs rôles alors qu'ils font face à un changement social croissant.[21]

Il est important de souligner néanmoins que les femmes ne sont pas sans influence et pouvoir au sein de leurs communautés. Le Plan d'Action National de la Résolution1325 de l'ONU cite plusieurs études faites au Mali qui ont démontré que les femmes exercent un pouvoir informel et indirect considérable dans la recherche des solutions pour des problèmes familiaux ou communautaires. En effet, les femmes sont considérées comme ayant plus d'influence sur les décisions de continuer à s'engager dans le conflit ou de s'engager plutôt dans la médiation et la négociation.[22] Le Mali progresse en termes d'inclusion des femmes dans les processus formels de paix, bien que cette participation puisse être renforcée davantage. Le renforcement de leur participation aux instances de désarmement, de réintégration et la création de fonds pour leurs initiatives sont essentiels[23].

2.2 Niveau macro (politiques et législation)

2.2.1 Programmes et stratégies politiques

Le Mali a signé et ratifié la plupart des conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. Depuis le changement de régime du 18 août 2020 les autorités de la Transition malienne se sont engagées à respecter les accords internationaux, et a mené des consultations pour organiser une transition pacifique. Cela signifie que l'on peut s'attendre à ce que les accords internationaux relatifs à l'égalité entre les sexes restent valables. Les plus pertinentes pour l'égalité des sexes et la promotion des femmes et de leurs droits sont :

Nom de l'instrument	Descriptif	Année de ratification par le Mali
Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) adoptée en	Instrument international qui vise à éliminer toute discrimination fondée sur le sexe et à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. Le protocole facultatif permet aux	Adhésion par Ordonnance n°85-13 PR du 10 septembre

[18] International Alert (2018).
[19] Interpeace (2016).
[20] Care International (2013).
[21] Schulz et Diallo (2016).
[22] Republique du Mali (2019a), p. 12.
[23] Profil genre du Mali (2025) p.6

1979, entrée en vigueur en 1981	femmes victimes de discrimination de saisir un mécanisme de plaintes individuel.	1985
Protocole facultatif à la CEDEF, adopté en 1999 entré en vigueur en 2000	Permet aux femmes ou groupes de femmes de soumettre des plaintes individuelles ou d'engager une procédure d'enquête confidentielle auprès du Comité CEDEF en cas de violations graves ou systématiques des droits garantis par la Convention, à condition que l'État concerné ait ratifié le Protocole.	Décembre 2000
Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée en1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et ses Protocoles facultatifs (conflits armés et vente d'enfants)	Garantit l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant et prévoit des mécanismes additionnels pour protéger les enfants, notamment en interdisant leur implication dans les conflits armés et la vente d'enfants.	Septembre 1990 avec une réserve émise à l'article 16
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBEE) adoptée lors de la 26ème Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 1990	Le CADBE contribue à protéger les droits et le bien-être de tous les enfants en Afrique. Il explique les droits et les responsabilités des enfants en Afrique. Elle reconnaît la nécessité de défendre et de protéger leurs droits et leur bien-être, car beaucoup d'entre eux sont confrontés à des situations difficiles, telles que les mauvais traitements, l'absence d'éducation, les catastrophes naturelles, les conflits armés, l'exploitation et la faim. Elle montre que nos gouvernements africains sont les premiers responsables de la protection des droits de l'enfant et leur fournit un guide sur la manière dont ils doivent améliorer la vie des enfants dans leurs pays.	Juin 1998
Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies	Vise à assurer l'égalité des droits et la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société, en interdisant toute forme de discrimination fondée sur le handicap.	Avril 2008

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et d'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée en 1950 entrée en vigueur en 1951	La convention dans son préambule considère que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de prostitution, sont incompatibles avec la dignité humaine, la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté. » Elle établit clairement que la traite des êtres humains, dont la grande majorité sont des femmes, est alimentée par la prostitution. Les Parties à la présente Convention conviennent de punir toute personne qui, pour satisfaire les passions d'autrui de l'un ou de l'autre sexe : 1) Embauche, entraîne ou détourne en vue de la prostitution une autre personne de l'un ou de l'autre sexe, même consentante ; 2) Exploite la prostitution d'une autre personne de l'un ou de l'autre sexe, même consentante.	Décembre 1964
Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	Vise à garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale.	12 juil. 1968
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, adoptée en 1984, entrée en vigueur en 1987	Traité international de droits humains qui proclame l'interdiction globale de la torture et des autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle crée un mécanisme qui vérifie si les gouvernements la respectent et qui les rend responsables de leurs actes.	26 Février 1999
Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale (CIEDR), adoptée en 1965 entrée en vigueur en 1969	Engage les États à éliminer toute discrimination fondée sur la race et à promouvoir l'égalité entre tous les groupes raciaux	Juillet 1974
Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC)[2], adopté en 1966 entré en vigueur en 1976	Garantit les droits économiques, sociaux et culturels (comme le droit à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie décent) et impose aux États d'œuvrer pour leur réalisation progressive	Juillet 1974
Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 entré en	Le Pacte précise les droits et libertés civils et politiques énumérés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. En vertu	par Ordonnance N° 26 du 16 juillet 1974

vigueur en 1976	de l'article 1 du Pacte, les Etats prennent l'engagement de promouvoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de respecter ce droit.	
Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies et entré en vigueur en 1976	Traité international établissant un mécanisme de plainte individuelle pour le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Par sa ratification, le Mali, en tant que Etat-parties au PIDCP) reconnaît la compétence du Comité des droits de l'homme (CDH) des Nations unies pour examiner les plaintes des personnes qui prétendent que leurs droits en vertu du Pacte ont été violés. Le Protocole prévoit des critères tels que : l'épuisement au préalable, par les plaignants, de tous les recours internes. Le protocole précise que les plaintes anonymes ne sont pas autorisées	par Ordonnance N° 01 du 09 février 2000
Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (complétée par la résolution 1820 du 19 juin 2008)	Reconnaît l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et encourage leur participation active dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. La résolution 1820 qualifie notamment le viol de crime contre l'humanité. La résolution affirme l'importance de la participation des femmes et de la prise en compte des questions de genre dans les négociations de paix, la planification humanitaire, les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix et la gouvernance après les conflits.	2012 marquée par le 1er Plan d'action national (2012-2014)
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, adoptée en 1984, entrée en vigueur en 1987	Permet de prévenir et sanctionner la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants, en engageant les États à interdire ces actes, à poursuivre leurs auteurs et à protéger les victimes.	Février 1999
Convention n°89 de l'OIT sur le travail de nuit des femmes (révisée le 9 juin 1948)	Fixe des normes visant à protéger la santé et la sécurité des femmes effectuant un travail de nuit, en encadrant cette pratique.	22 septembre 1960

Convention sur la Nationalité de la Femme Mariée, adoptée en 1957 par l'Assemblée générale de l'ONU entrée, a en vigueur en 1958	Permet à la femme mariée de conserver sa nationalité et, le cas échéant, de prendre celle de son mari sans perdre la sienne, évitant ainsi une double imposition de la nationalité. Cette convention vise à disparaitre les conflits de lois qui découlent des dispositions législatives relatives à la perte ou à l'acquisition de la nationalité par la femme du fait du mariage ou de changement de nationalité du mari pendant le mariage Chaque Etat contractant convient que ni la célébration ni la dissolution du mariage entre ressortissants et étrangers, ni le changement de nationalité du mari pendant le mariage, ne peuvent ipso facto avoir d'effet sur la nationalité de la femme	02 février 1973
Déclaration sur la Protection des Femmes et des Enfants en Période d'Urgence et de Conflit Armé (décembre 1974)	Énonce l'interdiction de toutes formes de répression et de traitements cruels ou inhumains (ex. : emprisonnement, torture, fusillades, arrestations de masse, châtiments collectifs) appliqués aux femmes et aux enfants en situation d'urgence ou de conflit.	
Convention 182 de l'OIT sur les Pires Formes de Travail des Enfants (1999) et la Recommandation 190 (2019)	Vise à interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, notamment les travaux dangereux ou préjudiciables à leur développement. La convention n° 190 établit des premières normes internationales du travail qui offrent un cadre commun permettant de prévenir, de combattre et d'éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail, y compris la violence et le harcèlement fondés sur le genre	Juillet 2000
Convention 138 de l'OIT sur l'Âge Minimum d'Admission à l'Emploi	Fixe un âge minimum pour l'admission à l'emploi afin de protéger les enfants et favoriser leur développement, en évitant le travail précoce.	Mars 2002
Convention N° 100 concernant l'égalité de rémunération entre main d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale, adoptée en 1951, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, et entrée en vigueur en 1953	La convention se concentre sur la discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'emploi et définit les principes de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, qu'il soit effectué par des hommes ou par des femmes sans discrimination.	12 Juillet 1968

Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé	Il complète la Convention n°29 sur le travail forcé. Il exige des Etats qu'ils prennent des mesures efficaces en matière de prévention, de protection des victimes et en garantissant leur accès à la justice et à une indemnisation	2016

Source : Profil genre du Mali (2025)

CEDEF

La CEDEF vise à orienter l'action des États signataires et le Mali participe à la reddition des comptes à travers des rapports toutes les quatre années. Le dernier rapport date de 2016 et il a constaté une régression par rapport à certaines indicateurs d'égalité genre ainsi que dans la poursuite des politiques, plans d'action et reformes, causé par l'occupation de certaines parties du pays et des conflits armés avec des groupes armés non-étatiques qui avait commencé en 2012.[24] Il a été recommandé que le Mali établit un programme d'action national quadriennal pour la mise en œuvre des observations finales du dernier rapport visant à atteindre l'égalité dans tous les domaines.

Politiques nationales

L'engagement du Mali à lutter contre les inégalités s'est matérialisé par la création, depuis 1997, d'un mécanisme national en charge de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille dénommé "Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)" et la formulation de documents de politique, cadres de référence stratégiques destinés à ses cibles : la Politique Nationale Genre (PNG) en 2010[25], la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE) en 2014 et la Politique Nationale de la Famille (PNF) en 2015.

L'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) en 2010, accompagnée de plans d'action triennaux, a constitué une étape décisive dans l'engagement du Mali en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de l'autonomisation des femmes.
L'institutionnalisation du genre dans les politiques, programmes, budgets et dans les réformes est un des objectifs majeurs de la Politique Nationale Genre suivant l'esprit de son axe stratégique n°6 "Prise en compte du genre comme un principe de bonne gouvernance".
Pour renforcer le pilotage et le suivi de sa mise en œuvre, des mécanismes institutionnels ont été consolidés, notamment par la création, en 2021, du Cadre National de Concertation sur le Genre. Cette instance favorise une meilleure coordination entre les acteurs étatiques et non étatiques. Par ailleurs, la désignation de Conseillers Techniques Genre au sein des ministères sectoriels a permis d'intégrer davantage l'approche genre dans les politiques, programmes et actions publiques.

Le gouvernement poursuit activement l'axe 6 de la PNG, l'introduction de la Planification et de la budgétisation sensible au genre (PBSG) dans la gestion budgétaire, annexé à la Loi des Finances, est un acquis majeur.
L'adoption de la Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) en 2012, suivie de sa révision en 2022, constitue une avancée majeure dans

[24] Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2016).
[25] République du Mali, Ministère de la promotion de La Femme, de l'enfant et de la famille (2010).

l'engagement du Mali en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette stratégie s'inscrit dans une vision de développement démocratique et inclusif, où chaque citoyenne et chaque citoyen peut s'épanouir pleinement, sans discrimination liée au genre.
Le cadre juridique qui soutient la PBSG a été renforcée par la Loi N°2013-028 du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances. Dans son article 1er, cette loi précise notamment : i) les règles relatives au contenu des lois de finances ; ii) les conditions d'élaboration de la politique budgétaire ; et iii) les principes d'exécution pluriannuelle du budget public. L'article 11 stipule que les crédits budgétaires doivent être décomposés en programmes, tandis que l'article 45 exige que le projet de loi de finances soit accompagné d'annexes explicatives – dont les projets annuels de performance – ainsi que de tout autre document jugé pertinent pour l'information et le contrôle parlementaire.
Ce socle juridique constitue la base de l'élaboration biannuelle d'un rapport genre par le ministère de l'Économie et des Finances. Le premier rapport a été produit en 2012, marquant le début d'un processus visant à intégrer de manière progressive la dimension genre dans la planification, la programmation et l'exécution budgétaire. Depuis, plusieurs rapports ont été élaborés, contribuant à une meilleure compréhension des inégalités de genre dans les politiques publiques et à la formulation de réponses budgétaires plus équitables et inclusives. D'autres textes législatifs et réglementaires ont été adoptés pour renforcer cette dynamique, témoignant de la volonté des autorités maliennes de faire de l'égalité des sexes un levier stratégique de développement durable.

Aujourd'hui, la PBSG s'impose comme un outil structurant pour garantir une meilleure efficacité, équité et transparence dans la gestion des ressources publiques. Elle permet de prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes, et de réduire les écarts persistants en matière d'accès aux services, aux opportunités économiques et à la participation citoyenne. Il faut noter que des Modules sur la BSG ont été élaborés avec l'appui de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et introduits progressivement dans le programme d'Enseignement de l'Ecole Nationale d'Administration.

La mise en œuvre de la BSG reste confrontée à plusieurs défis, parmi lesquels : le renforcement des capacités techniques des acteurs institutionnels, la disponibilité et l'utilisation de données désagrégées par sexe, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation sensibles au genre.

Résolution 1325

Compte tenu de la situation sociopolitique du Mali post-conflit, le Gouvernement a adopté 03 génération de Plan d'Action National de la Résolution 1325 (PAN-R1325): le premier PAN (2012-2014), le deuxième (2015-2018) et le troisième (2019-2023 avec une extension de 02 ans) et poursuit son engagement en faveur de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité ». Ce PAN-R1325 repose sur quatre piliers : la participation, la prévention, la protection et le secours / relèvement des femmes pour la construction d'une paix durable.[26]

[26] République du Mali (2019a).

Objectifs de développement durable (ODD)

Le Gouvernement malien poursuit l'atteinte des ODD, et plus précisément l'ODD 5 de l'égalité entre les sexes afin de parvenir à un développement durable. Cependant, le dernier rapport volontaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD au Mali de 2018 montre un faible avancement de mise en œuvre.[27] En particulier, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation des femmes rurales, la mise en œuvre de la Résolution 1325 et l'application des quotas par sexe restent des préoccupations importantes au pays.[28]

2.2.2 État de droit et accès à la justice

La Constitution du 22 juillet 2023 énonce des dispositions qui établissent une base solide pour garantir et protéger l'égalité des sexes. Elle réaffirme la primauté des traités internationaux ratifiés sur les normes de droit national (article 183) ainsi que le principe de non-discrimination et d'égalité des sexes, stipulant que tous les Maliens sont reconnus comme libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la religion, la couleur, la langue, la race, l'ethnie, le sexe, la région ou l'opinion publique y est explicitement interdite. En outre, l'État s'est efforcé de fournir un soutien juridique aux femmes, en particulier à celles qui ont subi des discriminations et des violences sexistes. En 2016, une Commission nationale des droits de l'homme a été créée pour protéger et promouvoir les droits de l'homme (loi °2016-036, 2016).

Le système judiciaire malien s'est enrichi par l'adoption des lois dont la révision du Code Pénal et du Code de procédures pénales qui prennent en compte le genre et criminalisent les Violences basées sur le Genre, bien qu'il puisse être toujours amélioré. L'existence des différentes formes juridiques est souvent invoquée par l'État pour justifier la lenteur des réformes. En plus de la législation étatique, le droit coutumier traditionnel prévaut, en particulier dans les zones rurales ; des croyances religieuses ; ce qui entraîne une détérioration significative des conditions de vie des femmes et des filles en particulier.

Malgré l'existence d'une vingtaine de centre d'accueil intégré[29] et des centaines de comités de veille et d'alerte contre les violences basées sur le genre dans les communautés, plusieurs obstacles empêchent les femmes de demander réparation en justice, notamment la méconnaissance de leurs droits, la peur des représailles, la stigmatisation sociale liée au signalement des violences sexuelles et basées sur le genre aux autorités officielles, les pressions sociétales et familiales visant à résoudre les problèmes au sein de la communauté, la longueur et le coût des procédures judiciaires et la méfiance générale à l'égard du système judiciaire. Des procédures administratives complexes peuvent intimider les femmes et réduire leur volonté d'accuser et de témoigner.

Par conséquent, les femmes cherchent souvent à obtenir justice dans les tribunaux informels, en particulier pour les litiges concernant la violence domestique, le divorce et

[27] République du Mali (2018).
[28] https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/mali.
[29] Centre d'accueil intégré (One stop center) destiné à offrir une prise en charge holistique, coordonnée et centrée sur la survivante de violences basées sur le genre (VBG), en particulier les violences sexuelles.

l'héritage. Les cliniques juridiques, et la justice transitionnelle permettent une plus grande accessibilité à la justice en termes de coût, de temps passé et de lieu, offrant un certain sentiment de familiarité étant donné que la plupart des médiateurs parlent la même langue, et partagent la même culture et la même religion. Cependant, ils ont tendance à pencher vers l'amiable, à chercher la réconciliation et de préserver la cohésion sociale et familiale, ce qui n'est pas toujours dans l'intérêt des femmes.

La réforme du Code de la Famille en 2011 a été fortement influencée par les organisations de confession religieuse, qui ont ainsi pu ancrer les positions traditionnelles au niveau national et décentralisé. La loi accorde la responsabilité de la famille à l'homme,

L'âge légal du mariage des femmes a été ramené de 18 à 16 ans et les hommes peuvent se marier à partir de 18 ans (art. 281). Cependant, le mariage précoce est répandu dans le pays. C'est particulièrement le cas dans les zones rurales, où, sous application du droit coutumier et religieux, les filles sont mariées parfois dès l'âge de 10 ans et avec des hommes deux fois plus âgés. 18% des filles sont déjà mariées à 15 ans (EDSM-2018), et quand les filles ont atteint 18 ans, 54% entre elles sont mariées.

Au Mali, malgré la prédominance des unions monogames (63 % des femmes et 81 % des hommes), on constate que la polygamie reste encore une pratique assez courante puisqu'elle concerne 37 % des femmes et 19 % des hommes en union (EDSM, VI en 2018) ce qui est également considéré comme une preuve de leur masculinité.
D'après l'enquête EMOP 2024, 41% des individus âgés de 12 ans et plus étaient mariés avec un ou une seul époux/épouse. Ensuite, 17,6 % de la population malienne (12 ans et plus) vit dans une union polygamique, 21,4% en zone rurale et 9,8% en zone urbaine. La pratique de la polygamie a tendance à diminuer avec le niveau d'instruction et de bien-être économique du ménage.

La polygamie est pratiquée plus fréquemment dans les zones rurales (H=16,5%, F=29,7%) que dans les zones urbaines (H=11,0%, F=17,5%). La séparation de biens est une règle matrimoniale standard pour les mariages monogames et polygames (art. 388), le propriétaire initial reste le même pendant le mariage (art. 396). Une modification importante du nouveau Code de la famille est que, outre les mariages de droit civil, les mariages de droit religieux sont également reconnus comme formels, ce qui a un impact important sur les questions de succession et de propriété.

En droit civil, les femmes et les filles ont les mêmes droits de succession que les hommes et les garçons. Le Code de la famille stipule que le conjoint survivant, homme ou femme, a un droit d'occupation de la succession (jusqu'à son partage, ou pour cause de remariage ou de décès) et a droit à un quart au moins de la succession. Dans la pratique, de nombreuses communautés continuent de s'appuyer sur les pratiques coutumières ou religieuses en matière d'héritage. Dans certaines communautés, les femmes sont considérées comme la propriété des hommes et leurs droits à l'héritage sont niés. Elles sont plutôt traitées comme faisant partie de la succession, et la pratique du lévirat est encore pratiquée. Dans d'autres communautés, en particulier dans les zones rurales, la terre est traditionnellement héritée de père en fils. En vertu de la charia, les femmes héritent d'une plus petite portion que les hommes.

Sur le plan juridique, tous les conjoints peuvent demander le divorce, mais en particulier dans les zones rurales, les femmes engagent rarement de telles procédures en raison de fortes pressions sociales et de la crainte de perdre la garde de leurs enfants.

Le code du travail au Mali prévoit un congé de maternité : « Article L.179: Toute femme enceinte a droit à un congé de maternité de 14 semaines. Ce congé commence six semaines avant la date présumée de l'accouchement. » Et puis un temps pour l'allaitement est accordé : « Article L.184 : Pendant une période de quinze mois à compter de la naissance de l'enfant, la mère a droit à ses repos pour l'allaitement sur le lieu du travail. La durée totale de ces repos ne peut dépasser une heure par journée de travail. Ces arrêts de travail ne peuvent entraîner une diminution des rémunérations. »

2.3 Niveau méso (institutions)

La **Vision Mali 2063**, intitulée *« Mali Kura ɲɛtaasira ka bɛn san 2063 ma »*, constitue la stratégie de développement à long terme du Mali, visant à faire du pays une nation souveraine, prospère, stable et durable à l'horizon 2063. Pour en assurer la mise en œuvre, l'État a adopté une première phase opérationnelle : la **Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD) 2024–2033**, qui en traduit les orientations en actions concrètes. Structurée autour de cinq axes stratégiques (souveraineté, gouvernance, transformation économique, développement du capital humain et durabilité environnementale) la SNEDD mobilise plus de 61 000 milliards de FCFA à travers onze projets structurants dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le numérique, l'éducation ou encore l'aménagement urbain. Tant dans la Vision que dans la SNEDD, les autorités reconnaissent explicitement l'importance d'**associer les femmes, les jeunes, la société civile et les collectivités territoriales à toutes les étapes du processus**, de la conception à l'évaluation, afin d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions. Toutefois, **la dimension genre reste encore peu opérationnalisée**, avec l'absence d'objectifs spécifiques, d'indicateurs désagrégés ou de mécanismes de suivi dédiés. L'intégration systématique du genre dans les politiques, programmes et projets issus de la SNEDD apparaît ainsi comme un levier essentiel pour garantir une transformation inclusive et équitable, en cohérence avec les ambitions portées par la Vision 2063.

2.3.1 Ministère de la Promotion de la Femme

Comme mentionné ci-haut, Mali a créé en 1997 le MPFEF, dans le sillage de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995. Ce ministère intègre depuis 1999 une Direction nationale de la promotion de la femme. La PNG a été élaborée sous sa houlette. Il a pour mandat de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans les ministères sectoriels, et coordonne la mise en œuvre de divers projets et programmes en faveur de l'autonomisation des femmes, comme le « Projet d'appui à l'amélioration du statut de la femme et de l'équité du genre », le projet « Appui aux groupements féminins dans l'exploitation du karité » et le projet « Renforcement des capacités des organisations et

associations de femmes ».[30] Toutefois, malgré les différents plans d'action et stratégies nationaux élaborés par le ministère, ses travaux ont eu un impact très limité sur la société, selon la GIZ.[31]

Le département de la promotion de la femme, s'engage dans des partenariats et initiatives multiples, entre autres :

- La dynamisation et l'augmentation du Fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant (FAFE) initié par le département dont l'objectif est d'améliorer la rentabilité des activités économiques des femmes à travers le renforcement des capacités ;
- La mise en place d'unités de transformation et la facilitation de l'accès au crédit. Ce fonds financera les actions de développement de l'entrepreneuriat féminin au Mali, notamment les activités des femmes rurales et celles engagées dans le commerce informel transfrontalier ;
- La réforme du Programme nationale de lutte contre la pratique de l'excision (PNLE) qui porte la nouvelle dénomination de Programme national de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
- La relecture des statuts de la Maison de la femme et de l'enfant et l'adoption de ceux et la création des centres d'autopromotion des femmes ;
- L'élaboration du Plan décennal de développement pour l'autonomisation de l'enfant, de la femme et de la famille (2020-2029).
- Le Programme d'Appui à l'Autonomisation des Femmes à travers le Développement de la Filière Karité constitue une initiative stratégique visant à renforcer la participation économique des femmes.

2.3.2 Société civile et organisations de femmes

Au Mali, la société civile joue un rôle central dans la promotion de la participation des femmes à la vie publique, à la gouvernance et à la mise en œuvre des politiques d'égalité de genre. On y trouve un important réseau d'associations et d'organisations féminines, actives à tous les niveaux — local, régional et national — qui œuvrent à l'autonomisation des femmes, à la défense de leurs droits et à leur inclusion dans les processus de décision.

Les femmes sont fortement engagées dans les organisations féminines, où elles jouent souvent un rôle moteur. Ces structures sont dynamiques et contribuent largement à la sensibilisation, à la mobilisation communautaire et au plaidoyer. En revanche, dans les organisations mixtes, la participation des femmes reste plus limitée : elles y sont moins nombreuses, moins actives, et rarement représentées dans les instances dirigeantes.
La société civile, en particulier les organisations féminines, soutient activement la mise en œuvre de la PNG, à travers :

- un appui technique et financier apporté par des partenaires internationaux ;
- des activités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer à l'échelle nationale et locale ;

[30] Rapport Beijing+20, p. 30
[31] Analyse genre de PADRE de 2019-2021.

- un renforcement de capacités, qui a permis à de nombreuses structures féminines d'améliorer leur action.

Malgré ces avancées, l'impact global demeure limité, en raison de facteurs tels que la faiblesse institutionnelle de certaines structures, le manque de coordination, ou encore les obstacles socioculturels.
Le paysage associatif féminin au Mali comprend des organisations structurées, influentes et diverses, dont plusieurs jouent un rôle de coordination et de représentation :

- Organisations faîtières
  - CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali) : Créée en 1991, elle regroupe plus de 2 400 associations. Présente à tous les niveaux administratifs, elle est l'interlocutrice privilégiée de l'État. Toutefois, des difficultés internes ont affaibli son rôle ces dernières années.
  - FENACOF (Fédération nationale des collectifs d'organisations féminines) : Composée de 25 réseaux, chacun regroupant 30 à 100 associations, elle coordonne des initiatives sur l'ensemble du territoire.
  -
- Organisations sectorielles et professionnelles
  - FENAFER (Fédération nationale des associations des femmes rurales) : Elle fédère 9 associations régionales, 46 associations de cercles et 703 associations communales de femmes rurales.
  - AOPP (Association des organisations professionnelles paysannes) : Présente dans 7 régions, elle regroupe environ 130 organisations paysannes, dont plusieurs dirigées par ou incluant des femmes. Elle est affiliée à la CNOP

- Organisations engagées pour les droits et la participation politique
  - WILDAF/FeDDAF, Collectif des femmes du Mali (COFEM), Association pour le progrès et la défense des droits des femmes : Ces structures mènent des campagnes pour une meilleure protection juridique des femmes et pour leur participation citoyenne.

- Réseaux et plateformes thématiques
  - GP/DCF (Groupe Pivot Droit et Citoyenneté des Femmes)
  - RAEF – Yiriba Suma (Réseau d'appui à l'épanouissement de la femme)
  - CFEMA (Coordination des Femmes Entrepreneurs du Mali).

2.3.3 Organisations internationales et donateurs bilatéraux

L'égalité de genre au Mali bénéficie d'un soutien important de la part de plusieurs donateurs bilatéraux, organisations internationales et ONG internationales. Parmi ces acteurs clés, **ONU Femmes** joue un rôle central à travers la mise en œuvre de son **plan stratégique** structuré autour de quatre priorités majeures. Elle œuvre au Mali pour renforcer l'autonomisation économique des femmes et des filles marginalisées, promouvoir leur participation aux processus décisionnels et à la gouvernance à tous les niveaux, accroître leur résilience face au changement climatique, et éliminer les violences basées sur le genre afin de garantir une vie sans violence à toutes et à tous.

En effet, ONU Femmes offre un **soutien technique et financier** à une diversité de partenaires, y compris les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé. Elle intervient à plusieurs niveaux pour fournir des **conseils stratégiques**, renforcer les capacités locales et appuyer la prestation de services. Ses actions au Mali sont actuellement financées par les gouvernements de la **Suède**, du **Danemark**, de la **Belgique**, du **Japon** et de l'**Allemagne**.

De son côté, Le Programme des Nations Unies pour le développement **(PNUD) au Mali** oriente ses interventions vers les populations les plus vulnérables, dans une perspective de **réduction des inégalités** et de **développement durable**. Le PNUD au Mali vise à renforcer la cohésion sociale par la justice transitionnelle, le dialogue inclusif, la culture et l'éducation à la paix, à accroître les capacités productives des groupes défavorisés, notamment les femmes et les jeunes, dans un environnement favorable à la réduction de la pauvreté, et à améliorer l'efficacité des institutions publiques tout en soutenant la participation des acteurs non étatiques et le contrôle citoyen, dans le respect des principes de bonne gouvernance et d'État de droit. Il place ainsi l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme une priorité programmatique pour l'atteinte du développement durable. Enfin, il est important de noter que depuis **janvier 2025**, la **Politique nationale genre (PNG)** ne bénéficie plus du soutien de l'**USAID**, à la suite de la suspension de ses actions au Mali par l'administration américaine, ce qui représente un recul significatif dans le financement de certaines initiatives.

2.4 Niveau micro (groupes cibles)

2.4.1 Accès aux infrastructures et services sociaux de base

La décentralisation est reconnue comme une aubaine pour la population malienne permettant un meilleur équilibre des pouvoirs et favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité ; Elle permet aussi d'adapter les politiques publiques au plus près de la population. Pour cela, il est nécessaire que la population se sente impliquée dans ce processus qui doit mettre fin à une image désuète des lois, décrets et règles administratives souvent trop abstraites. En effet l'un des objectifs de la décentralisation est d'améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de bases.

En termes d'éducation et formation professionnelle des défis persistent, bien que l'alphabétisation des jeunes femmes ait progressé (de 16 % en 2003 à 22 % en 2020[32]), les filles restent moins scolarisées que les garçons : la durée de scolarité attendue était de 6,4 ans pour les filles contre 7,5 ans pour les garçons en 2022 (INSTAT, 2022). Elles sont aussi sous-représentées dans l'enseignement technique et professionnel, et dans le corps enseignant du secondaire (13 %). [33]
Les données du RGPH5 montrent une amélioration notable du taux de scolarisation des enfants de moins de 15 ans. Durant l'année scolaire 2023-2024, **62,7 % des enfants âgés de 4 à 5 ans** étaient inscrits en préscolaire à l'échelle nationale. Ce taux atteint **66,8 % en milieu urbain** et **56,9 % en milieu rural**. Concernant les différences entre filles et garçons,

[32] Profil genre du Mali (P.
[33] Profil genre du Mali

les taux sont relativement similaires : **62,5 % pour les garçons** contre **63,0 % pour les filles**.
Pour les enfants de **6 à 11 ans**, le taux de scolarisation est passé de **94,5 % en 2014** à **95,8 % en 2024**. La progression est plus marquée en zone rurale, où le taux a grimpé de **91,4 % à 95,1 %**, et chez les filles, dont le taux est passé de **93,9 % à 95,9 %**. On note en particulier l'amélioration importante de la scolarisation des **filles en milieu rural**, passée de **90 % à 95,1 %** en dix ans.
Pour les **enfants de 12 à 14 ans**, le taux de scolarisation a fortement progressé, atteignant **92,8 % en 2024**, contre **84,1 % en 2014**. Cette hausse concerne aussi bien les zones urbaines que rurales, avec un bond plus significatif en milieu rural (**de 72,3 % à 87,9 %**), comparé au milieu urbain (**de 93,4 % à 96,1 %**).
Enfin, l'écart entre les sexes tend à disparaître dans cette tranche d'âge : **93,4 % des garçons** et **92,1 % des filles** sont scolarisés en 2024, contre **88,7 % et 79,4 %** respectivement en 2014.

L'accès à l'enseignement secondaire est encore plus inégal : **82,5 % en zone urbaine** contre **44 % en zone rurale**, avec une répartition genrée de **56,5 % pour les garçons** et **52,4 % pour les filles**. Par ailleurs, le **taux d'alphabétisation** révèle un écart considérable entre les sexes : **40,4 % chez les hommes** contre seulement **22,1 % chez les femmes**.
Les jeunes filles, en particulier en milieu rural, sont confrontées à des **contraintes domestiques importantes**, notamment les corvées d'eau, qui réduisent leur temps disponible pour les études. Cette charge inégalement répartie empêche souvent les filles de suivre une scolarité normale, comparativement aux garçons.
Malgré ces défis, **l'éducation demeure une priorité nationale**. Le Mali a consenti d'importants efforts pour réduire les écarts entre les sexes, mais il reste crucial de créer un **environnement d'apprentissage favorable aux filles** et de **sensibiliser les familles** afin qu'elles ne forcent pas les jeunes filles à quitter l'école prématurément, notamment à l'âge légal du mariage.
Dans l'enseignement supérieur, les données disponibles (issues d'un rapport de 2020 portant sur 2015) indiquent que **69 232 étudiants** étaient inscrits dans les universités publiques, dont **29 % de femmes** contre **71 % d'hommes**. Aucun chiffre actualisé n'a été publié depuis. Ces écarts sont reflétés dans le **Global Gender Gap Report**, qui classe le Mali **146e sur 153 pays** pour ce qui est de la parité dans l'enseignement supérieur, avec des **disparités de scolarisation dépassant les 50 %** entre les sexes.
Par ailleurs, des recherches menées par **Care** et **Promundo** ont mis en évidence une **corrélation entre un niveau d'éducation plus élevé chez les jeunes de 18 à 35 ans** et des **attitudes plus équitables en matière de genre**. L'étude montre également que **l'éducation des hommes** est un facteur déterminant dans l'adoption de normes sociales plus égalitaires et dans la **réduction des violences faites aux femmes.**

2.4.2 Situation sanitaire et santé reproductive

Des avancées notables ont été réalisées au niveau de la santé sexuelle et reproductive des femmes, notamment l'augmentation du taux d'accouchement en structures de santé, passé de 39 % en 2001 à 81 % en 2023 (EDSM-VII, 2023–2024). Toutefois, 25 % des femmes ont encore des besoins non satisfaits en contraception. La fécondité adolescente reste élevée : à 17 ans 27 % des filles ont déjà été enceintes. L'accès aux soins prénatals est en baisse, et

l'utilisation des méthodes modernes de contraception demeure limitée, en particulier chez les jeunes.[34]

L'espérance de vie moyenne au Mali s'élève désormais à **≈ 60 ans**, avec environ 59,0 ans pour les hommes et 61,9 ans pour les femmes en 2023[35]. Le Mali consacre une part relativement faible de ses ressources publiques à la santé : en 2022, les dépenses publiques de santé représentaient **1,43 % du PIB** (soit ≈ 5,7 % des dépenses publiques)[36] - un niveau bien en deçà des seuils recommandés pour atteindre une couverture sanitaire universelle. En zones rurales, hors des grands centres urbains, l'accès aux soins reste gravement limité. Le pays souffre également d'un déficit marqué en personnel médical qualifié : on compte environ **0,20 médecins pour 1 000 habitants** selon certaines estimations récentes[37]. Cette densité reste largement insuffisante pour répondre à la demande, particulièrement dans les zones reculées. Le coût et la difficulté des déplacements, ainsi que l'instabilité dans la majeure partie du territoire, aggravent encore l'accès aux soins.
Selon le rapport thématique de l'analyse des données du RGPH5 sur la natalité et la fécondité ; le taux brut de natalité au Mali en 2022 est de 43,6 %, avec des variations entre milieu rural (43,9 %) et milieu urbain (42,0 %). Les régions de Kita (49,2 %) et Koutiala (49,3 %) présentent les taux les plus élevés, tandis que Kidal (32,7 %) et Taoudenni (28,1 %) ont les taux les plus bas. Les femmes de l'ethnie Mamala/Minianka (51 %) affichent le taux de natalité le plus élevé, tandis que les Arabes (27,5 %) ont le taux le plus bas. Le taux brut de natalité a subi une légère baisse de 1987 à 2022, passant de 49,7 % à 43,6 % de 1987 à 2022.

Concernant la mortalité maternelle, les chiffres présentent une forte variabilité selon les sources. Le rapport du Recensement Général de la Population pour la période 2018-2022 estime le taux à **413 décès pour 100 000 naissances vivantes**. Le rapport de l'UNICEF indique qu'en 2023 la mortalité maternelle se situait à **317 décès pour 100 000 naissances vivantes**, après une diminution depuis 2010. Plusieurs facteurs continuent de peser : les mariages précoces, de courts intervalles entre les naissances, la prévalence des mutilations génitales féminines, le recours restreint à des accompagnantes qualifiées, et l'insuffisance des services obstétriques et néonatals d'urgence. Les décès maternels restent une part importante de la mortalité féminine en âge de procréer, et le taux d'accouchements assistés par des professionnels de santé demeure insuffisant (moins de 60 % dans beaucoup de zones)[38].
La prévalence du VIH dans la population générale âgée de 15-49 ans est estimée à **1,1 %** (valeur relativement stable dans les dernières années).
En matière de santé reproductive, la loi malienne sur la santé génésique (loi 02-044 du 24 juin 2002) garantit officiellement l'égalité des droits entre hommes et femmes pour l'accès aux méthodes de planification familiale et aux services de santé reproductive. Cependant, l'implémentation effective reste limitée. Le taux de prévalence contraceptive moderne est passé à **≈ 21 %** selon l'EDS-Mali (Enquête Démographique et de Santé) la plus récente[39]. Les disparités entre zones urbaines et rurales sont fortes, et dans certaines zones rurales,

[34] Profil genre du Mali1
[35] Encyclopædia Universalis+2Encyclopædia Universalis+2
[36] countryeconomy.com
[37] DonnéesMondiales.com
[38] Media Elles+2unicef.org+2
[39] UNFPA Mali+2AFRIKINFOS MALI+2

l'accès aux contraceptifs reste très faible. L'avortement demeure strictement encadré : il n'est légal qu'en cas de danger pour la vie de la mère ou de viol/inceste, ce qui limite l'accès aux services sécurisés.

2.4.3 Participation économique et accès à l'emploi

La situation économique au Mali est marquée par la pauvreté dans divers domaines (alimentation, éducation, santé et logement), qui touche près de 44,9% de la population totale dont 5,6% vivant dans l'extrême pauvreté. Ce taux de pauvreté est de 4,7% à Bamako contre 24,5% dans les autres villes et 75,5% en milieu rural.[40] Peu de personnes travaillent dans le secteur formel au Mali. 94% des Maliens et Maliennes ont un emploi informel, 93% des hommes et 95% des femmes.[41] C'est pourquoi il est difficile de déterminer un taux de chômage dans le sens classique, car bien que les gens ne soient pas actifs dans le secteur formel, ils le sont dans l'informel.
Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie et sont également des actrices clés dans l'autosuffisance et la sécurité alimentaire des familles, l'éducation des enfants, la gestion des ressources essentielles comme l'eau et l'assainissement et le maintien de la cohésion sociale, particulièrement pendant et après les crises.
L'intégration des femmes dans le marché du travail et leur autonomisation économique doivent encore être renforcées. Le taux d'emploi des femmes de 15 ans et plus est de 42,9 %, contre 75,4 % pour les hommes (EMOP, 2022). Les femmes sont surreprésentées dans l'emploi vulnérable et accèdent difficilement au crédit, à la formation et aux ressources productives. L'entrepreneuriat féminin fait face à des obstacles structurels, notamment en matière d'accès aux marchés publics et aux réseaux professionnels.[42]
Les opportunités économiques en dehors de l'agriculture sont limitées en milieu rural ce qui entraine une forte migration des zones rurales vers les centres urbains et vers d'autres pays. La migration, essentiellement masculine, a un impact sur la structure des ménages : en zone rurale, un ménage sur dix est dirigé par une femme ; en zone urbaine, cette proportion est d'un ménage sur six. Il existe également le phénomène du déplacement temporaire de jeunes filles, qui migrent dans les villes pour y travailler.[43]
Le rôle des femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire est fondamental, et devrait être reconnu davantage. Les femmes produisent plus de 70 % des denrées alimentaires, mais ne détiennent que 7 % des titres fonciers (FAO, 2023). Elles sont aussi essentielles dans la transformation et la commercialisation, pourtant la précarité dans l'emploi reste importante[44]
Le Code de la famille permet aux femmes d'officiellement monter une entreprise sans l'autorisation de leur mari[45]. De nombreuses femmes disent que leur mari contrôle ou interdit leurs activités économiques.[46]

En général, les hommes ont plus de chance d'obtenir un emploi rémunéré. Bien que les droits Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

[40] République du Mali, Institut National de la Statistique (2020).
[41] République du Mali, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2018a).
[42] Profil genre au Mali
[43] FAO (2018).
[44] Profil genre Mali
[45] Groupe d'Organisations de la Société Civile Malienne (2016).
[46] Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2018c), p. 10.

ratifiés par le Mali stipulent que les hommes et les femmes sont payés de manière égale pour un travail égal.[47] Le taux d'égalité salariale H/F du Mali est de 4,42 sur l'échelle de Global Gender Gap Report de 2021 (allant de 1 à 7 avec 7 comme meilleure valeur).

Dans le secteur structuré (par exemple, la fonction publique), les femmes occupent généralement les postes les moins rémunérées, comme les emplois administratifs et de secrétariat. Les fonctionnaires hommes représentaient 68,73%, contre 31,27% pour les fonctionnaires femmes.[48] L'analyse des résultats selon les caractéristiques socioéconomiques montre d'ailleurs que les femmes sont plus occupées au niveau des ménages quel que soit la tranche d'âge.[49]

Il faut souligner qu'au Mali, les femmes qui travaillent portent une double charge. Les femmes qui travaillent en dehors de leur foyer sont également obligées de répondre aux besoins de leur mari, de leurs enfants ou d'autres membres de leur famille (activité reproductive), ce qui n'est pas le cas pour les hommes. Ces travaux ne sont pas rémunérés et ainsi n'apparaissent pas dans les statistiques politico-économiques, telles que le produit national brut. Une étude récente montre la proportion des femmes et des filles dans le travail domestique et les implications financières de cette situation. On estime que 9 milliards d'heures de travail par an sont consacrées au travail domestique non rémunéré au Mali (2,7 milliards dans les zones urbaines, 6,4 milliards dans les zones rurales) ; et 92% de ces heures sont effectués par les femmes. La valeur globale de ce travail domestique est estimée à 47% du PIB en 2016).[50]
L'accès des femmes au crédit reste contraint par plusieurs barrières : dépôt initial élevé, taux d'intérêt élevés, délais de remboursement trop courts, et montants de prêt souvent faibles. Sur le plan de la bancarisation ou de la détention de compte, des données plus anciennes indiquent qu'en 2013 environ **12,4 %** des personnes de plus de 15 ans étaient titulaires d'un compte bancaire au Mali, chiffre qui augmentait à près de **50 %** si l'on incluait les institutions microfinancières, les services numériques, l'épargne postale, etc[51].
Récemment (2025), le gouvernement a adopté un *Plan d'actions sur l'inclusion financière* conjointement avec sa stratégie de réconciliation nationale afin d'assurer l'accès permanent des populations à **une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, abordables, utilisés de manière effective, efficace et efficiente**[52].

2.4.4. Participation politique des femmes

Le rôle des femmes et participation à la prise de décision
Depuis plusieurs années, le Mali, à l'instar de la plupart des États africains s'est engagé dans des processus de réformes institutionnelles en profondeur en replaçant le citoyen au cœur des politiques publiques à travers la libéralisation du jeu politique, de l'économie et des espaces d'expressions.

[47] World Bank (2021).
[48] République du Mali, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population (2019).
[49] World Economic Forum (2020).
[50] République du Mali, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2018b), p. 6.
[51] World Bank
[52] Mali Actu

La participation politique des femmes a progressé grâce à la loi n°2015-052, qui fixe un quota de 30 % pour les fonctions nominatives et impose l'alternance dans les listes électorales locales. Toutefois, les chiffres restent en deçà des attentes : en mars 2024, les femmes représentaient 16,5 % du gouvernement, 4,1 % de la présidence et 4,8 % du Haut Conseil des Collectivités (CNDIFE, 2024).[53]
La politique nationale de décentralisation a donné une place importante aux citoyens dans la gestion de leur collectivité. Les changements majeurs intervenus ainsi que l'évolution de la gouvernance, mettent un accent particulier sur la participation citoyenne inclusive dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions publiques à tous les niveaux. Ainsi la participation politique des femmes dans la gestion des affaires apparait comme un préalable non négligeable, car elle renvoie à la responsabilisation des femmes dans le cadre de la définition des grandes orientations et dans les prises de décisions. C'est au cours de ces exercices qu'elles ont la possibilité d'attirer l'attention des autres acteurs sur certaines préoccupations des femmes et de les défendre.
Très peu représentées dans les instances de prise de décision, les femmes ont pourtant leur rôle à jouer dans la vie politique malienne. Plus aptes à défendre leur propre cause et celle de leurs enfants ; elles sont également capables de participer aux prises de décision qui concernent l'ensemble des collectivités pour peu qu'on leur en donne les moyens.

Toutefois, à l'épreuve de la pratique après quelques décennies d'expériences, cette nouvelle configuration de l'espace public/politique malien, bien que séduisante en théorie peine à se mettre en place et à produire les effets et impacts escomptés. Les femmes n'arrivent pas encore à jouer leur rôle de plaidoyer politique. Cet état de fait découle, d'une part, de la méconnaissance de leurs droits et devoirs, l'absence de solidarité des femmes ; la faiblesse des moyens financiers ; la pauvreté ; la méconnaissance des rouages politique ; le poids des traditions, et d'autre part de leur non-implication par les hommes dans la gestion des affaires locales.
Cependant il faut noter que l'état à travers son Document cadre de politique Nationale de Décentralisation (DCPND) a affiché sa volonté de développer la citoyenneté locale. L'objectif générale n°4 exprime « une gouvernance inclusive du territoire qui valorise les légitimités traditionnelles, améliore la participation et le contrôle des citoyennes et citoyens, et fait de la sécurité intérieure une affaire collective qui implique fortement les collectivités territoriales et les citoyens ».

Il est aujourd'hui indispensable que l'État s'appuie sur l'implication active des populations, en particulier des femmes, pour promouvoir un développement durable. Il convient d'accompagner les femmes afin qu'elles s'engagent de manière stratégique et professionnelle dans le dialogue politique et le débat public local, afin de contribuer pleinement à la prise de décision, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.[54]
Le Mali progresse en termes d'inclusion des femmes dans les processus formels de paix, bien que cette participation puisse être renforcée davantage. Le renforcement de leur participation aux instances de désarmement, de réintégration et la création de fonds pour leurs initiatives sont essentiels.[55]

[53] Profil genre Mali
[54] Strategie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD 2024-2033)
[55] Profil genre Mali

Les femmes sont les premières touchées par les phénomènes climatiques (sécheresse, inondation, dégradation des sols), en raison de leur rôle dans la gestion des ressources et des activités domestiques. Elles restent peu impliquées dans les politiques climatiques, bien que certaines initiatives renforcent leur résilience. Leur inclusion dans la gouvernance environnementale et l'accès aux services de base en situation de crise doivent être renforcés[56]

2.4.4 Violence à l'égard des femmes

La violence basée sur le genre comprend le viol, le harcèlement sexuel, les abus physiques et sexuels entre couples mariés, les abus verbaux et les interdictions d'activités économiques, entre autres. Au Mali, la violence à l'égard des femmes et des filles reste répandue dans tout le pays et les services de soutien et de protection des victimes font défaut.[57] Comme déjà mentionné antérieurement, les pratiques préjudiciables, notamment les mariages d'enfants et les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les pratiques de veuvage dégradantes, le gavage et le mariage lévirat et sororat, persistent et font rarement l'objet de poursuites judiciaires.[58] Il s'y ajoutent aussi de violences économiques (par exemple, interdiction de travailler par le mari) et administratives (ex. refus, confiscation ou destruction des documents officiels tels que des identités ou des actes de mariage).

Le Mali n'a pas de législation sur la violence domestique ou le harcèlement sexuel.[59] Selon l'étude MICS 2015, 40% des femmes et des filles ont subi plusieurs formes de violence conjugale (physique, sexuelle, psychologique). 25% des femmes interrogées ont subi des blessures physiques à cause de la violence conjugale au cours de la dernière année.[60] La violence domestique n'est souvent pas dénoncée par crainte du divorce et de la stigmatisation, ou pour des raisons de dépendance financière des femmes.[61] Il faut aussi souligner que cette violence est largement acceptée par la société : Trois quarts des femmes (79%) et 47% des hommes considèrent que, pour au moins une des cinq raisons citées, il est justifié qu'un homme batte son épouse/partenaire.[62]

Selon le Code pénal, le viol est un acte criminel dont l'auteur est passible de cinq à vingt ans d'emprisonnement (art. 226). La loi prévoit des peines plus lourdes pour les formes aggravées de viol et de violence sexuelle (ibid.). La loi ne traite cependant pas du viol conjugal, qui reste un tabou.[63] En 2018, 59% des femmes interrogées dans le cadre d'une étude du Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas refuser d'avoir des rapports sexuels avec leur partenaire, même si elles ne le voulaient pas.

[56] Profil genre Mali
[57] Human Rights Council (2017).
[58] OECD (2019).
[59] World Bank (2020).
[60] République du Mali, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2018c), p. 7.
[61] United States Department of State (2017b).
[62] République du Mali, Institut National de Statistique (2019). Les cinq raisons étaient : si la femme brule la nourriture, si elle argumente avec lui, si elle sort sans lui dire, si elle néglige les enfants ou si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui
[63] OECD (2019).

Les conséquences à court et à long terme de la violence sexuelle ne font pas objet des soins nécessaires. Il n'existe pas de système officiel de prise en charge des maladies et traumatismes psychologiques. La forte demande est principalement satisfaite par les ONG/OI (inter)nationales.[64] Les quelques centres d'accueil de l'État pour les victimes de violences sexuelles ne sont pas fonctionnels, une grande partie des soins est assurée par des ONG/OI (inter)nationales. En coopération avec la police malienne, ONU Femmes a mis en place une permanence téléphonique permettant aux Maliennes de signaler les violences sexuelles qu'elles ont subies. Toutefois, la diffusion de l'information et la crainte de la stigmatisation demeurent des défis majeurs qui entravent le succès de la ligne d'assistance téléphonique.[65] Le Ministère de la Justice a élaboré deux guides sur les procédures judiciaires et sur la protection de la femme et de l'enfant en 2017 et la dissémination de ces guides a été effective en 2018.

Pendant la crise de 2012 et jusqu'à présent, il y a eu une augmentation dramatique de la violence sexuelle dans le Nord.[66] Les survivantes de violences sexuelles, en particulier les mères d'enfants nés après viol, sont confronté(e)s à une situation très difficile et parfois insurmontable : perte des moyens de subsistance, isolement ou abandon, rejet du conjoint, stigmatisation, sans parler des conséquences psychologiques et physiques. Néanmoins, ces cas sont à peine repris par les tribunaux maliens et ne sont donc pas sanctionnés.[67]

Alors que les filles et les femmes sont plus vulnérables à la violence sexuelle et basée sur le genre, les garçons et les hommes souffrent souvent d'autres formes de violence telles que des violences physiques extrêmes dans le contexte de la torture et des attaques, mais aussi des recrutements par des djihadistes ainsi que des groupes criminels tels que des trafiquants des drogues. Il faut souligner que les garçons et les hommes, eux aussi, sont touchés par la violence sexuelle et souffrent souvent encore plus des tabous sociaux. Il est important d'adapter des services de réponse aux VSBG à aussi pouvoir servir les hommes et les garçons.

Le gouvernement a annoncé la création d'un Programme National pour l'abandon des violences basées sur le genre (PNVBG) depuis l'année 2014 et cette création est encore mentionnée dans le dernier rapport sur la Budgétisation sensible au genre de 2019 mais le Programme il-même ne semble toujours pas exister. Entre temps, les VSBG ont augmenté de façon exponentielle dû aux stress économique et social crée par le conflit, couplé à des mesures de mouvements restreintes et d'isolement social crée par la pandémie de Coronavirus. Les femmes et les filles voient leur mobilité réduite et leurs contacts sociaux sont limités.[68] Les prestataires de services signalent des perturbations dans le soutien psychosocial, les centres d'aide juridique sont fermés, et les prestataires de soins de santé et la police ont changé d'orientation pour se concentrer sur la réponse à la pandémie.

Il convient de mentionner qu'une étude a montré qu'avec une augmentation de sécurité financière et d'indépendance, les femmes sont moins susceptibles d'être victimes de la violence sexuelle.

[64] Médecins sans Frontières (2018).
[65] UNFPA (2017), p. 52.
[66] UN Security Council (2013).
[67] Groupe d'Organisations de la Société Civile Malienne (2016), p. 17.
[68] UN Women (2020).

Conclusions pour le projet

Le contexte national donne une image générale des inégalités profondes dans le contexte malien qui nécessitent l'adéquation de l'approche transformative aux rapports de genre qui vise à modifier durablement l'attribution des rôles, des structures et relations de pouvoir et des normes sociales inégaux, afin d'établir des relations plus justes entre les genres. Dans ce contexte, il est essentiel d'appliquer un maximum de stratégies et d'outils dont il est prouvé qu'ils favorisent la promotion des femmes et qui font d'ailleurs partie de la Stratégie Genre de la GIZ, notamment l'intégration transversale de la dimension de genre (« Gender Mainstreaming »). Il est essentiel d'adopter une approche qui va au-delà de la simple "sensibilité au genre" et chercher à contribuer à la transformation des relations entre les genres.

L'analyse du cadre juridique et des conditions de vie réelles montre que, en dépit de certaines conditions-cadres juridiques et politique en faveur de l'égalité de genre, la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie est une réalité qui est encore renforcée par la législation nationale et les pratiques socioculturelles. Bien que le Mali ait ratifié les accords internationaux et régionaux importants pour l'égalité des droits, ceux-ci mérite d'être effectivement intégrés dans la législation nationale. Le niveau de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'égalité genre doit s'améliorer dans le contexte Malien de pays en voie de développement avec une situation de crise multidimensionnelle. Cette crise multidimensionnelle a exacerbé la vulnérabilité de la population.

Néanmoins, il faudrait appeler continuellement les décideurs politiques à appliquer effectivement les conventions, lois et politiques par rapport au genre et de réserver des budgets importants afin de faire avancer les reformes et les changements nécessaires. La GIZ a un rôle important à jouer en conseillant les partenaires sur l'importance de la participation des femmes, qui doit être plus structurée et mieux coordonnée à tous les échelons de la vie civique et politique. Les interventions du projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » ambitionnent la consolidation des acquis du PADRE III à travers la mise en œuvre des démarches plénières des femmes en faveur du renforcement de la participation citoyenne et l'accompagnement des opératrices économiques dans le cadre du Développement Économique Régional.

Les contraintes auxquelles sont soumises les femmes et les filles au Mali sont particulièrement pertinentes pour le travail de la GIZ dans le pays. Les programmes et projets doivent depuis leur conception tenir compte des inégalités, par exemple par rapport à l'analphabétisme, le manque d'accès aux ressources productifs, le manque d'accès aux postes rémunérés, l'exclusion des instances de prise de décision et l'incapacité de décider de leurs propres revenues, de leur déplacement, de leurs activités économiques ou encore de leurs propres corps. En outre, les traumatismes des femmes (et de leurs familles) résultant de la violence sexuelle et basée sur le Genre ne doivent pas être négligés. D'un point de vue psycho-social, les VSBG peuvent influencer de façon négative la volonté des

femmes et des filles de participer à la vie civique et politique et leur capacité d'absorber les mesures, d'agir et de prendre des décisions et alors « freiner » les activités de gouvernance des femmes.

Aussi, l**es femmes et les filles ne sont pas toujours conscientes de leurs droits dû au** faible niveau d'instruction, et ne sont pas nécessairement capables de saisir et d'appliquer facilement les concepts liés à la gouvernance. Cela dit, les preuves accablantes d'inégalité au Mali ne doivent pas faire oublier que les femmes maliennes se sont avérées remarquablement productives, résilientes et essentielles à la survie et à la cohésion sociale des familles et des communautés. Il est important d'insister sur leur potentiel et leurs capacités en tant que moteurs du développement, tout en allégeant leurs responsabilités productives et reproductives pour éviter de les surcharger.

Cette approche doit être adaptée au contexte d'intervention du Projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » dans chaque région, en tenant compte des différences, par exemple, dans les normes de genre selon les groupes ethniques, les opportunités économiques pour les femmes (entrepreneuriales) et les écosystèmes existants, la prévalence de la migration (Personnes déplacées Internes (PDI)), les expériences antérieures de décentralisation dans ces régions, les risques de sécurité et de sûreté, la présence d'initiatives de la société civile et de stratégies innovantes. Il est recommandé de réaliser **un profil de genre approfondi pour chaque région**. La présente analyse genre, basée uniquement sur des documents de projet et d'autres rapports, ne peut fournir cette analyse approfondie nécessaire qui aidera à définir des stratégies plus adaptées à chaque région. En tout état de cause, cet exercice ne devrait pas être réalisé sous la houlette d'un consultant externe, mais devrait être piloté par le projet et les partenaires. Le fait d'inclure les parties prenantes (du secteur publique et privé, des communautés, de la société civile etc.) dans le processus de la création des profils genre régionaux pour un exercice d'apprentissage par la pratique, depuis la conception et la hiérarchisation des priorités jusqu'à l'analyse finale, en passant par les consultations et la collecte de données, sera un exercice de formation et de conscientisation sur le genre.

A travers des activités de l'inclusion financière, économique et digitale, Projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » peut contribuer à une réduction des inégalités fondées sur des structures de pouvoir patriarcale, et faciliter l'égalité de droit, l'accès égal aux ressources et favoriser la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, surtout celles les concernant.

La situation économique généralement préoccupante du pays et le rôle social attendu des hommes ont un potentiel de conflit indéniable dans le pays. Si l'on ne travaille pas en coopération et avec beaucoup de sensibilité avec les hommes à tous les niveaux, les efforts de participation des femmes peuvent échouer, ou bien même avoir des conséquences négatives dans le sens des conflits familiaux ou sociaux. Si l'on veut que les femmes soient politiquement autonomes, les membres masculins de leur famille doivent être d'accords afin de ne pas créer de conflits familiaux (supplémentaires). La religion et les attentes sociales traditionnelles jouent un rôle important. Les mesures de soutien ou la transformation sociale ne peuvent donc fonctionner que si les autorités religieuses et locales (traditionnelles) sont impliquées dans le processus.

Il est important que le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » communique d'une façon à faire comprendre aux hommes que le genre n'est pas une approche antagoniste mais plutôt un effort pour rendre la société plus inclusive, productive et prospère pour toutes les personnes impliquées. A ce sujet, il convient de mentionner que toute activité de promotion des femmes ou prônant l'égalité de genre doit être conçue et implémentée avec la plus grande prudence et une sensibilité au contexte de conflit au niveau local. Des groupes armés non-étatiques opérant sur zone sont opposés à de telles activités et peuvent les interrompre voire les interdire en utilisant la violence. Cela expose les collègues et les partenaires à un risque assez élevé au même titre que les bénéficiaires.

Conformément à l'Agenda 2030 national, une attention particulière doit être accordée aux principes du do-no-harm et du Leave No One Behind (LNOB), « ne laisser personne de côté ». Le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » peut jouer un rôle important de coordonner les efforts complémentaires des partenaires internationaux dans ce sens, pour la conception inclusive, pluraliste et démocratique des processus de formulation des stratégies.

Une approche qui relie la participation politique et économique comme celle déjà mise en place par les projets de la GIZ est prometteuse car les praticiens du développement mondial constatent que lorsque les femmes jouissent d'une plus grande liberté économique, elles gagnent souvent en voix et en pouvoir. C'est pourquoi la GIZ et ses partenaires s'efforcent d'atteindre les femmes avec des programmes d'autonomisation économique. Ces programmes comprennent l'épargne, les transferts d'argent, le microcrédit, l'alphabétisation financière, la formation professionnelle, l'appui aux coopératives, l'accès au marché et d'autres initiatives visant à les aider à accéder aux ressources économiques.

L'autonomisation économique des femmes est un objectif final en soi, même si elle sert de moyen à la participation politique des femmes. De la même manière, la participation politique des femmes est une fin en soi, mais elle peut aussi être un excellent moyen d'accélérer le développement durable, sur le plan économique et autre.

Chapitre 3 : Les dimensions du genre dans le secteur

3.1 Niveau méta (normes)

Le contexte de la décentralisation au Mali constitue aujourd'hui une opportunité renforcée pour l'émergence d'un leadership féminin et la réduction des disparités de genre. Il ne s'agit pas seulement d'impliquer les femmes, mais de les outiller afin qu'elles puissent influencer effectivement les décisions dans les instances décentralisées, contribuant ainsi à renforcer la **résilience des administrations locales** et le développement économique des territoires. Des progrès peuvent être observés : la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015 impose une quota d'au moins 30 % de représentantes pour chaque genre dans les fonctions électives ou

nommées[69]. En 2024, les femmes occupaient environ **28,6 % des sièges** au sein du Conseil national de transition, tandis qu'au Parlement national elles étaient autour de **30,7 %** des députés[70]. Pourtant, à l'échelle locale, leur représentation reste souvent très insuffisante, tant dans les postes de gouvernorat, de préfecture, que dans les collectivités villages-communes[71].

Sur le plan social et culturel, les barrières persistent. Dans de nombreuses zones rurales, la structure des réunions publiques conserve des règles traditionnelles où les femmes sont censées demander la permission de parler, sont reléguées à certaines places, ou subissent une distance hiérarchique importante par rapport aux hommes. Ces normes limitent les échanges directs entre femmes et hommes et filtrent ou réinterprètent les idées des femmes. La participation des femmes dans le débat public local reste donc souvent médiée par les hommes ou limitée à des espaces spécifiques.

Cependant, des signes de changement se manifestent :

- Le gouvernement de transition, avec l'appui des Nations Unies et autres partenaires, a élaboré une *Feuille de route sur le genre, les élections et les réformes* (Roadmap Gender-Elections-Reforms) en février 2024, visant un minimum de **30 % de représentation des femmes dans les fonctions politiques et administratives**[72].
- Des plateformes de femmes leaders, des initiatives locales de participation féminine dans la gouvernance (y compris en zones affectées par des crises ou des déplacements) renforcent la résilience sociale et économique : elles assurent le maintien du lien communautaire, la concertation autour des infrastructures de base (eau, routes, santé), et contribuent à la continuité des services publics même en période d'instabilité[73].
- Le développement économique local intègre de plus en plus la dimension genre, avec des programmes soutenus par des partenaires (ONG, agences internationales) pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin, faciliter l'accès des femmes aux marchés, à la formation, aux financements adaptés, et pour encourager l'inclusion financière. Cette inclusion économique joue un rôle concret dans la mise en place de structures publiques locales plus résilientes : une administration locale avec une diversité de leadership est plus à même de comprendre les besoins spécifiques des populations et de mobiliser des réponses durables[74]. Cependant, des défis majeurs demeurent :
- Le respect effectif des quotas dans tous les niveaux de gouvernement, notamment local, n'est pas garanti. Beaucoup de postes décisionnels régionaux et locaux sont encore largement dominés par les hommes[75].
- Les capacités institutionnelles locales (collectivités territoriales, administrations déconcentrées) sont souvent faibles : manque de formation, de ressources (humaines, financières), de coordination, de données sexospécifiques fiables pour la prise de décisions.
- Les normes sociales, culturelles et parfois religieuses restent un frein puissant : l'idée que la vie publique est un domaine essentiellement masculin, les pratiques traditionnelles de réserve ou de permission, le rôle des chefs de villages et des

[69] ISS Africa+3WPS Focal Points Network+3Home | UN Women Transparency Portal+3
[70] uaeun.org+3Home | UN Women Transparency Portal+3TheGlobalEconomy.com+3
[71] uaeun.org+2futures.issafrica.org+2
[72] unsdg.un.org+2uaeun.org+2
[73] unsdg.un.org+2uaeun.org+2
[74] Home | UN Women Transparency Portal+2futures.issafrica.org+2
[75] uaeun.org+1

autorités coutumières, font que les femmes hésitent parfois à prendre la parole ou ne se sentent pas autorisées à diriger.

3.2 Niveau macro (politiques et législation)

3.2.1 Processus de décentralisation

Depuis la fin des années 1990, le Mali a engagé un processus de décentralisation généralisée : il a instauré des collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et administrées par des organes élus, auxquelles l'État a transféré diverses compétences.
Cette orientation poursuit toujours deux grands objectifs :

- approfondir la démocratie locale en rapprochant l'administration des citoyens, promouvoir le pluralisme politique et favoriser une gouvernance locale plus participative ;
- promouvoir le développement local et régional en valorisant les ressources, les savoir-faire et les initiatives locales, et en permettant aux collectivités de planifier leur propre dynamisme socio-économique.

Réformes récentes et situation actuelle :

- En 2023, le Mali a adopté une loi de réorganisation administrative et territoriale, redéfinissant le découpage du territoire : le pays compte désormais **19 régions**, **156 cercles**, **466 arrondissements** et **819 communes**. Le District de Bamako est reconnu avec un statut particulier.
- Vingt-un (21) décrets ont été adoptés pour préciser les compétences que l'État transfère aux collectivités territoriales.
- Le montant des ressources transférées aux collectivités territoriales est en hausse : environ **440 milliards de FCFA** en 2024 contre ~ 412 milliards en 2023, soit une augmentation d'environ **6,8 %**.
- La formation des agents des collectivités territoriales progresse : 63 454 agents formés de 2023 à 2024 (contre 60 831 l'année précédente), de même que d'autres catégories comme les enseignants communautaires.
- Le processus de transfert réel des compétences et des ressources reste confronté à des défis : certaines subventions de l'État dans les secteurs de la santé et de l'éducation ne sont pas pleinement reçues ou utilisées localement.
- L'opérationnalisation des nouvelles entités locales (communes, arrondissements, circonscriptions) nécessite plus de soutien, en particulier en matière de formation, de gouvernance locale, de comptabilité, de planification, de gestion financière.
- Sur le plan politique, la Mali est toujours sous transition depuis les coups d'État de 2020 et 2021. Le pouvoir central est exercé par une transition militaire.
- Des mesures réglementaires récentes montrent une volonté de renforcer les services publics décentralisés : adoption de textes pour la création, l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, ajustement

des missions de cette Direction afin de l'adapter aux nouveaux textes relatifs à la décentralisation.

3.2.2 Politiques nationales

La PNG (Politique Nationale de Genre) reconnait désormais que les politiques publiques produisent des effets différenciés selon le genre, l'âge, le lieu de résidence, le statut socio-économique, le rôle social, etc. Elle inclut la décentralisation parmi les secteurs prioritaires « pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes », en exigeant que les instances décentralisées intègrent activement la dimension genre dans leurs politiques, programmes et services. Toutefois, malgré des déclarations de volonté fortes de l'État et de la société civile, des lacunes demeurent : il n'y a toujours pas, au niveau régional et local, de cadre de concertation et de coordination solide permettant de garantir que cette intégration soit effective.
En réponse à ces défis, certaines initiatives récentes montrent une dynamique renouvelée :

- En **février 2024**, le gouvernement, en partenariat avec les Nations Unies, a lancé une *Feuille de Route pour l'équilibre de genre* visant à renforcer l'intégration du genre dans les réformes électorales, politiques et administratives du Mali.
- En mai 2025, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), en collaboration avec ONU Femmes et la Banque Africaine de Développement, a lancé la validation du **Profil Genre actualisé du Mali**, pour mieux refléter les réalités actuelles, notamment après le dernier recensement de 2022. Ce nouvel outil est attendu comme un levier pour renforcer l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre dans les politiques publiques.

Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE), toujours en activité, continue de soutenir des actions concrètes : en février 2024, des organisations de femmes, rurales et urbaines, ont bénéficié de matériel et d'équipements de transformation des produits agroalimentaires dans le cadre du projet PAEFFK.
En outre, l'actualisation du Profil Genre, l'adoption de la feuille de route genre, et la mise en exergue des irrégularités dans les fonds destinés aux femmes montrent à la fois une volonté de renouveau ainsi qu'un besoin urgent de renforcer la transparence, le suivi, et la responsabilisation dans la mise en œuvre des politiques

3.3 Niveau méso (institutions)

3.3.1 Élections et genre

Au Mali, les élections se déroulent à plusieurs niveaux : présidentiel, législatif (national), ainsi qu'au niveau local (communes, régions). Les dernières **élections législatives** ont eu lieu en 2020, après plusieurs reports. Les **élections communales de 2016** n'ont pas pu être organisées dans toutes les communes à cause de l'insécurité. Par ailleurs, les élections au

niveau **régional**, prévues depuis 2017 dans le cadre de la réforme du Code des collectivités territoriales, n'ont pas encore pu se tenir.
Malgré un contexte politique instable depuis 2020 – marqué par des transitions successives et l'absence d'un calendrier électoral stable – des avancées notables ont été observées en matière de représentation des femmes. La **loi n°2015-052**, instaurant un quota de 30 % de femmes dans les fonctions électives et nominatives, a permis des progrès significatifs. Lors des législatives de 2020, **42 femmes ont été élues** sur 147 députés, soit un taux de 28,57 %, contre seulement 9,5 % en 2013. Depuis, la transition politique a vu la mise en place d'un **Conseil National de Transition (CNT)**, qui compte **42 femmes sur 147 membres**, soit environ **29 %**. Cependant, dans le gouvernement de transition, les femmes représentent **environ 21,4 %** des ministres, en recul par rapport à la proportion atteinte en 2020 (34,4 %). En 2024, ce taux au CNT a atteint un niveau historique de 30,7 %, le plus élevé jamais enregistré dans le pays.
Malgré ces avancées législatives, la participation des femmes reste limitée.
En 2020, elles représentaient 21,25 % des membres des institutions de la République, contre 12,54 % en 2019. Cette évolution est également visible dans les fonctions nominatives au sein de l'État. En 2022, par exemple, les femmes occupaient 5 % des postes de Gouverneur de région (contre 0 % en 2021), 14,8 % des postes d'Ambassadeur (contre 11,1 % en 2021) et 16,1 % des postes de Directeurs des services centraux (contre 15,4 % en 2021). Toutefois, la proportion de femmes dans les fonctions ministérielles et au sein des cabinets ministériels a légèrement diminué (22,4 % en 2022 contre 22,6 % en 2021).

La participation politique des femmes reste également limitée par des facteurs structurels : l'insécurité persistante dans de nombreuses régions restreint leur mobilité, l'accès aux campagnes électorales et aux postes à responsabilité. Néanmoins, des initiatives récentes, comme la **Feuille de route sur le genre et les réformes électorales** lancée en 2024 par le gouvernement en partenariat avec ONU Femmes, visent à renforcer la représentation des femmes dans les futures institutions issues des réformes. Par ailleurs, la société civile malienne continue de jouer un rôle crucial à travers des actions de sensibilisation, de formation et de plaidoyer pour garantir la participation effective des femmes au processus démocratique, malgré les incertitudes politiques.

Dans l'administration territoriale, on constate toujours une sous représentativité des femmes aux postes de responsabilité, même s'il y a une évolution considérable au niveau des sous-préfets :

	Gouverneurs		Préfets		Sous-préfets	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Gao	0	1	0	14	1	25
Koulikoro	0	1	1	7	10	10
San	0	1	2	9		

Ségou	0	1	1	3		
Totaux	0	4				

La fonction de préfets est toujours occupée entièrement par des hommes. Cependant, parmi les sous-préfets on compte aujourd'hui 10% des effectifs par rapport à 2 % en 2013. Au niveau des Secrétaires Généraux des Mairies, les chiffres existantes montrent une quasi-absence des femmes. De nouvelles chiffre n'étaient malheureusement pas disponible.

3.3.2 Prise en compte du genre dans la planification et la budgétisation locale

La loi confère aux Collectivités Territoriales la responsabilité de la **conception, de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions de développement économique, social et culturel** d'intérêt régional et communal. À ce titre, la **collectivité régionale** a notamment pour mission d'assurer la cohérence entre le schéma régional d'aménagement du territoire et le schéma national, ainsi qu'avec les plans et programmes de développement élaborés au niveau communal.
Ce cadre de responsabilité fait du **processus de planification** un levier essentiel de développement. Il exige une démarche inclusive qui prenne en compte les besoins et priorités de toutes les couches sociales — y compris ceux des femmes, souvent marginalisées dans les processus décisionnels. L'outil stratégique principal de cette planification est le **Plan de Développement Économique, Social et Culturel (PDSEC)**, élaboré pour une période de cinq ans au niveau de chaque collectivité.
Depuis 2009, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) a élaboré un **guide national d'élaboration des PDSEC** dans l'objectif d'harmoniser les pratiques à travers tout le pays et de favoriser une approche plus transparente et participative. Ce guide a été **actualisé en 2018** pour mieux intégrer les **enjeux transversaux**, notamment la **prise en compte du genre**.
Trois outils spécifiques innovants ont été intégrés dans le guide actualisé pour faciliter l'intégration du genre dans les différentes étapes du processus de planification. Selon ce guide, chaque étape du processus doit dorénavant être sensible au genre, notamment :

1. **La décision du conseil de la collectivité** de lancer l'élaboration du PDSEC ;
2. **La composition du comité de pilotage**, en veillant à une représentation équitable femmes-hommes, et le choix de la structure technique d'appui ;
3. **La campagne de communication**, qui doit atteindre toutes les catégories de la population, y compris les femmes et les groupes vulnérables ;
4. **La formation des acteurs clés**, en intégrant les enjeux du genre dans les modules ;
5. **Le diagnostic technique**, qui inclut désormais un **« diagnostic genre »**, analysant les inégalités, la représentativité des femmes, l'accès aux ressources, la participation aux décisions, etc. ;
6. **Le diagnostic participatif**, mené avec des outils adaptés pour garantir une expression équitable des besoins des femmes et des hommes ;

7. **Le rapport de synthèse**, qui doit désagréger les données (hommes, femmes, jeunes, personnes vulnérables) et analyser l'impact différencié des politiques envisagées ;
8. **La restitution et validation**, qui doivent garantir une participation effective des femmes et des acteurs communautaires ;
9. **La formulation de la vision stratégique**, qui doit refléter les aspirations des différents groupes sociaux ;
10. **L'évaluation des besoins et la programmation**, en assurant que les actions sensibles au genre soient dûment budgétisées.

L'application de ce guide vise à améliorer l'intégration du genre dans la planification locale. Toutefois, **ces orientations ne s'appliquent pleinement qu'aux nouveaux PDSEC**, ce qui signifie que **l'impact réel se fera sentir progressivement**, au fur et à mesure des renouvellements des plans de développement des collectivités territoriales.
Actuellement, bien que certaines **bonnes pratiques** aient été identifiées — notamment les **plénières de femmes initiées dans le cadre du PADRE** —, la prise en compte du genre reste encore **non systématique** dans de nombreuses communes.
Par ailleurs, la **budgétisation sensible au genre** reste limitée, dans la mesure où elle est fortement dépendante de l'inscription préalable d'actions spécifiques dans les PDSEC. Cela souligne l'importance d'un alignement rigoureux entre planification et programmation budgétaire, pour garantir que les priorités des femmes se traduisent en ressources concrètes.
Enfin, au niveau de la **chaîne fiscale locale**, une forte **sous-représentation des femmes** est constatée parmi les agents des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État. Cette situation s'explique notamment par les contraintes associées à ces fonctions — missions fréquentes sur le terrain, mobilités dans des zones parfois instables — peu compatibles avec les **charges familiales** encore largement assumées par les femmes au Mali.

3.3.3 Organisations des femmes

Depuis la **Conférence de Beijing en 1995**, de nombreuses **organisations de femmes de la société civile malienne** se sont mobilisées pour faire progresser les droits des femmes au Mali. Elles ont œuvré pour la **ratification des conventions internationales**, l'élaboration de **politiques nationales d'égalité entre les sexes**, ainsi que la **mise en œuvre des engagements pris par l'État**. Toutefois, malgré cette mobilisation, ces organisations peinent souvent à **faire entendre leur voix** et à **influencer durablement les politiques publiques**.
Plusieurs facteurs structurels limitent leur efficacité, notamment un **manque de capacités en matière de plaidoyer, de lobbying, de mobilisation des ressources**, une **coordination insuffisante entre les réseaux**, un **déficit de transparence démocratique interne**, ainsi qu'une **faible inclusion des groupes marginalisés**, tels que les femmes rurales, les jeunes filles ou les personnes en situation de handicap.
Parmi les revendications portées par ces organisations figurent l'**adoption de quotas contraignants** pour assurer une meilleure représentation des femmes dans les partis politiques, ainsi que **leur participation active dans les processus de paix**, notamment les mécanismes de prévention et de résolution des conflits, dans un contexte national encore

marqué par l'instabilité.
En 2000, un pas important a été franchi avec la création du **Réseau des Élues Femmes Conseillères du Mali (REFCOM)**. Cette organisation constitue un **espace d'échange, de solidarité et de renforcement de capacités** destiné aux femmes élues locales. Ouvert à toutes les femmes conseillères municipales du Mali, le REFCOM vise à **renforcer la participation des femmes aux instances de décision**, **promouvoir leur leadership politique**, et **appuyer leur action au sein de la société civile**.
Sur le plan continental, le **Mali est représenté au Réseau des Femmes Élues Locales d'Afrique (REFELA).** Cette représentation permet aux élues maliennes de **porter leurs préoccupations à un niveau régional** et d'échanger avec d'autres femmes leaders sur le continent.
Par ailleurs, des projets comme le **PADRE** intègrent explicitement la **participation des femmes et des groupes défavorisés**. En impliquant activement les acteurs de la société civile dans les **mécanismes de dialogue citoyen**, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » s'engage dans la continuité à faire émerger les **besoins spécifiques des femmes** en matière de prestation de services et de développement local. Cette approche contribue à **réduire la distance entre les citoyens et l'État**, et à améliorer l'**inclusivité** des politiques locales.

3.3.4 Donateurs et acteurs internationaux

L'Agenda des femmes du Mali est une initiative lancée en amont de l'élection présidentielle de 2018, visant à favoriser la **participation politique des femmes** et à amorcer un **dialogue national inclusif** autour de leurs préoccupations. Ce projet, mis en œuvre avec le soutien de plusieurs partenaires – notamment le **MPFEF, ONU Femmes, MINUSMA, USAID, l'Union Européenne, Enda-Mali, le PNUD** et le **Groupe pivot droits et citoyenneté des femmes** – a abouti à la **production d'un mémorandum national**, intégrant les **priorités exprimées par les femmes de toutes les régions du Mali**, et adressé à l'ensemble des candidats à la présidentielle. Cette initiative visait à renforcer la prise en compte des enjeux de genre dans les projets de société proposés par les candidats.
Dans cette même logique, le **Programme de gouvernance locale du Mali (SNGP)**, financé par **l'USAID** et mis en œuvre entre 2016 et 2020, a appuyé le gouvernement malien dans le développement de politiques et de systèmes de gestion publique plus **efficients, transparents et participatifs**, notamment à travers l'élaboration des **PDSEC**. Le programme a également promu l'**intégration du genre dans la planification locale**, en soutenant la formation des femmes aux fonctions de leadership et à la budgétisation sensible au genre, avec l'appui technique de **Banyan Global**.
En parallèle, la **Banque mondiale** a approuvé en mai 2019 un **don de 50 millions de dollars**, dans le cadre d'un **financement global de 95 millions de dollars**, pour accompagner le **processus de décentralisation** au Mali. Ce financement vise à **renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales** et à améliorer l'**accès aux services sociaux de base**, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il cible dans un premier temps **100 communes**, avec une perspective d'extension à l'ensemble du territoire. Le projet sert également de **plateforme de coordination** entre les **partenaires techniques et financiers** engagés dans l'appui à la décentralisation.

3.4 Niveau micro (groupes cibles)

3.4.1 Défis et potentialités de la gouvernance locale

Le système de gouvernance décentralisée au Mali est confronté à de nombreuses limites qui entravent la capacité des acteurs étatiques déconcentrés à garantir un développement socio-économique inclusif et une participation citoyenne effective. La dégradation sécuritaire du pays, a conduit à certains dysfonctionnements administratifs, à la relocalisation de certains services techniques déconcentrés (STD) et à la destruction d'infrastructures. Dans l'ensemble du pays, la faiblesse des transferts financiers de l'État central vers les collectivités locales, conjuguée à un manque de capacités techniques et institutionnelles, freine la mise en œuvre de politiques publiques efficaces, en particulier au bénéfice des MPME, fortement impactées par la crise multidimensionnelle. Ce contexte, aggravé par le déficit de gouvernance, alimente la défiance des citoyens vis-à-vis de l'État et accroît la vulnérabilité des jeunes au recrutement par des groupes extrémistes.
Pour renforcer la confiance dans le système et favoriser l'engagement des femmes, des mécanismes innovants comme les *Plénières de femmes* ont été mis en place, en partenariat avec les Conseils régionaux de la société civile (CRSC). Ce dispositif, basé sur l'apprentissage par les pairs, a permis de multiplier les espaces de dialogue dédiés aux femmes, passant de 8 à 80 plénières dans les régions de Kayes, Gao et Koulikoro entre 2020 et 2021. Les femmes y sont formées aux fondamentaux de l'administration locale, à la gestion des services publics et à leur rôle dans e suivi budgétaire. Ces plénières sont également accompagnés dans l'élaboration de plans d'action communautaires, contribuant ainsi à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables dans les processus de planification et de gouvernance locale.
Par ailleurs, un potentiel important réside dans les compétences accumulées par les acteurs locaux, notamment dans les domaines de la gouvernance en contexte fragile, la fiscalité locale, la gestion de projets économiques, la création d'emplois pour les jeunes et les migrants de retour, ou encore la promotion de la participation citoyenne. Ces acquis constituent des leviers stratégiques pour renforcer la gouvernance locale et consolider les efforts de développement dans les territoires.

3.4.2 Environnement des affaires au Mali

Depuis la fin des années 1980, le Mali s'est engagé dans une dynamique de libéralisation économique, marquée par l'adoption de réformes destinées à attirer les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. L'une des principales mesures en ce sens fut la promulgation du Code des investissements en 2012. Toutefois, malgré ces efforts, l'économie malienne reste largement dominée par le secteur agricole, qui représentait 37,5 % du PIB en 2016, devant le secteur tertiaire (36,6 %) et le secteur secondaire (17,2 %). La crise institutionnelle de 2012 a profondément détérioré le climat des affaires, et bien que des réformes aient été engagées dès 2013, les progrès demeurent limités. En témoigne la faible

performance du pays dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale, avec un recul du 146e rang en 2015 au 148e en 2020. L'environnement économique reste notamment peu favorable à la création d'entreprises, à l'accès au crédit, au commerce extérieur et au paiement des impôts.
Le secteur privé, bien que reconnu comme moteur potentiel de croissance et de création d'emplois, demeure peu structuré et ne contribue qu'à environ 11 % du PIB.
L'entrepreneuriat reste faible, alors même qu'une transformation économique durable nécessiterait un développement accru de l'agro-industrie et une meilleure mobilisation de la diaspora. Par ailleurs, l'économie nationale est caractérisée par une forte prépondérance du secteur informel, qui représente près de 55 % du PIB et occupe environ 80 % de la population active. Ce secteur est particulièrement dominant dans les activités primaires (98 %) et tertiaires (66 %), mais reste marginal dans le secteur secondaire (22 %). Cette informalité structurelle freine la mobilisation des ressources fiscales, la régulation du marché du travail et l'atteinte d'une croissance inclusive, pérenne et équitable.

3.4.3 Économie malienne et entreprenariat féminin

Un des résultats attendus du **DCPND** est le développement d'une économie régionale dynamique, génératrice de richesses et d'emplois durables. Pour atteindre cet objectif, l'investissement privé occupe une place centrale, en raison de l'insuffisance des ressources publiques pour répondre pleinement aux besoins des populations. Toutefois, le taux d'initiatives des acteurs privés reste faible, limitant leur capacité à jouer un rôle moteur dans le développement régional et local. Dans ce contexte, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » s'engage à soutenir la création et l'accompagnement des entreprises portées par les jeunes (garçons et filles) ainsi que par les femmes, au niveau régional.
Les femmes représentent 50,4 % de la population malienne, et parmi elles, 57,9 % sont âgées de 15 à 64 ans et considérées comme actives économiquement. Cette population active féminine est répartie à hauteur de 63,5 % dans le secteur primaire, 4,4 % dans le secondaire, et 32,2 % dans le tertiaire. La majorité des femmes entrepreneures évolue dans des secteurs traditionnels, nécessitant peu de formation spécialisée et des investissements généralement modestes. Les activités exercées par les femmes dans les différentes branches d'activité sont détaillées dans la dernière Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel menée en 2018.
Le secteur de l'entrepreneuriat féminin connaît un regain d'intérêt, en raison de l'importance croissante des femmes dans la vie économique et sociale. Cependant, ce secteur demeure sous-développé, avec 78,5 % des entreprises féminines évoluant dans l'informel. Jusqu'à présent, les réformes visant à améliorer le climat des affaires restent générales et ne ciblent pas spécifiquement l'entrepreneuriat féminin.
Selon le **Global Gender Gap Report 2020**, seulement 9,1 % des entreprises sont détenues majoritairement par des femmes, et 11,6 % sont dirigées par des femmes. Près de 88 % de ces entreprises sont des structures individuelles, dont 92 % sont basées en milieu urbain contre seulement 8 % en milieu rural. Historiquement, les entreprises féminines étaient souvent organisées sous forme de coopératives ou d'associations. Plus de la moitié d'entre elles (53 %) font partie de réseaux féminins structurés, et 42 % ont plus de dix ans d'expérience dans leur domaine.

Un des freins majeurs à l'expansion de l'entrepreneuriat féminin est le faible niveau de scolarisation des femmes entrepreneures au Mali. Ce manque d'éducation impacte la viabilité des entreprises, notamment en termes de planification stratégique, de vision à long terme et de capacité à élaborer des plans d'affaires solides. Par ailleurs, la charge familiale pèse fortement sur ces femmes, dont 65 % sont mariées et ont en moyenne trois enfants. Enfin, l'entrepreneuriat des jeunes femmes, souvent perçu comme un levier prometteur, reste marginal, les moins de 25 ans représentant seulement 13 % des entrepreneures, contre 50 % pour la tranche des 26-45 ans.

Conséquences pour le projet

En vue de renforcer les structures partenaires pour une plus grande résilience face aux conséquences de la crise multidimensionnelle et pour un développement socio-économique régional inclusif et participatif, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » devra s'appuyer sur les acquis du PADRE III. Pour ce faire, l'appui aux collectivités territoriales pour une meilleure planification des politiques économiques et sociales axées sur l'équité genre et la cohésion sociale améliora l'offre fournit par les autorités. En outre, il faut renforcer la capacité des bénéficiaires afin de profiter pleinement de cette offre. Cela veut dire qu'il faut mieux outiller les parties prenantes locales des femmes et des jeunes à faire part de leurs besoins en matière de services, de mesures d'infrastructure etc. Mener des analyses participatives en genre avec l'ensemble des acteurs spécifiques aux quatre régions concernées. Cet exercice constituera un véritable renforcement des capacités sur les questions de genre, à condition qu'il soit réalisé de manière collaborative et inclusive avec tous les acteurs impliqués.

- Il est essentiel de mener des analyses participatives sensibles au genre, impliquant l'ensemble des acteurs spécifiques aux quatre régions, afin de renforcer les capacités collectives et de co-construire des structures publiques plus inclusives, résilientes et équitables. Ces analyses doivent être conçues comme de véritables espaces de dialogue multi-acteurs (État, secteur privé, société civile), favorisant la participation active des femmes et des jeunes, notamment dans les processus décisionnels locaux.
- Pour ce faire, il convient de capitaliser sur les acquis du module actuel en matière de soutien aux processus participatifs, en poursuivant l'effort sur la représentation effective des femmes au sein des comités locaux. La mise en place de formats de dialogue adaptés, tels que les *plénières des femmes*, contribuera à garantir l'accès équitable de celles-ci aux espaces de gouvernance.
- Toute activité du projet (consultations, recherches, formations, diagnostics territoriaux) devra intégrer des dispositifs pratiques favorables à la participation féminine, tels que : services de garde d'enfants, horaires et modalités de communication adaptés, traduction en langues locales, et facilitation sensible aux réalités socioculturelles.
- Par ailleurs, l'approche de mise en réseau locale du projet, qui associe étroitement acteurs institutionnels, économiques et communautaires, constitue une opportunité stratégique pour impulser une nouvelle dynamique de gouvernance territoriale. Celle-ci favorisera une plus grande confiance de la population vis-à-vis des autorités

administratives et contribuera à légitimer la présence des femmes dans des fonctions de leadership.

- Enfin, à travers son intégration avec le secteur privé, le projet Projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali peut accompagner les acteurs décentralisés à améliorer la planification, la transparence et la responsabilité des politiques régionales, en répondant plus efficacement aux contraintes spécifiques rencontrées par les femmes et les jeunes dans leur participation économique et sociale.
- Les politiques et plans de développement mentionnés dans ce chapitre, ainsi que dans le précédent, constituent une base solide pour justifier, légitimer et orienter l'intégration du genre dans l'ensemble des actions menées avec et par les partenaires maliens. Il est recommandé que la **GIZ continue de valoriser et d'insister sur ces cadres stratégiques**, en tant que leviers de plaidoyer et de cohérence pour les interventions sensibles au genre.
- La coopération existante avec les institutions nationales offre une opportunité de poursuivre l'appui-conseil en matière de genre auprès des organes du gouvernement central, tout en favorisant un alignement renforcé entre les politiques nationales et les actions locales.
- Au niveau territorial, l'intégration du genre doit être systématique dans tous les processus de **renforcement des capacités des collectivités partenaires**, notamment en matière de redevabilité citoyenne. Cela implique un accompagnement ciblé des acteurs municipaux et régionaux afin de renforcer leurs compétences à utiliser les mécanismes de dialogue et de participation inclusive, avec un accent particulier sur la représentation effective des femmes et des jeunes.
- Dans cette dynamique, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » peut jouer un rôle structurant pour appuyer les acteurs décentralisés à mieux intégrer les besoins des populations locales – en particulier ceux des femmes et des jeunes – dans la mise en œuvre de leurs **plans d'investissement annuels.**
- Enfin, il est recommandé que, dans le cadre des audits prévus, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » identifie l'institution ou l'organe de contrôle le plus à même de veiller à la **conformité des investissements municipaux** avec les principes de **planification et de budgétisation sensibles au genre**, en vue d'assurer un meilleur alignement entre les engagements politiques et les pratiques de terrain.

Afin de renforcer l'inclusion économique des femmes et des filles, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » peut soutenir l'intégration d'un maximum d'actrices dans des **cycles régionaux multi-acteurs**, coordonnés par les faitières, en collaboration avec le secteur privé, les chambres consulaires, la société civile et les autorités déconcentrées. Ces espaces de concertation visent à promouvoir les MPME régionales tout en consolidant des **structures publiques locales plus résilientes, inclusives et sensibles au genre**.
Par ailleurs, il est crucial que les **priorités économiques des femmes** soient pleinement intégrées dans les **plans d'actions pour le développement économique régional**, afin de garantir leur participation active et équitable à la planification territoriale et au développement local.

Pour construire un **écosystème entrepreneurial féminin durable**, le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » peut appuyer la mise en place de **mesures spécifiques ciblant les femmes**, autour de quatre piliers fondamentaux :

1. **Un environnement institutionnel et réglementaire favorable**, propice à l'entrepreneuriat féminin et à la réduction des barrières structurelles ;
2. **Un accès facilité au financement**, au crédit et au capital d'amorçage adapté aux besoins des MPME féminines ;
3. **Des opportunités de réseautage économique et d'accès aux marchés**, y compris par la promotion des plateformes locales et régionales ;
4. **Une éducation entrepreneuriale et un renforcement des compétences**, axés sur l'autonomisation, la gestion d'entreprise et le développement du leadership féminin. Les approches transformatives du genre dans la formation professionnelle doivent être pleinement respectées, à travers :

- la **formation sur le tas** en lien avec le marché,
- les **partenariats entre prestataires de formation et secteur privé**,
- et la **sensibilisation aux normes sociales discriminatoires**.

Il est recommandé que toutes les actions visant à améliorer l'emploi à travers les MPME, notamment les **formations professionnelles régionales de courte durée**, soient :

- **Désagrégées par genre** dans les données de suivi,
- et qu'elles assurent une **participation minimale de 50 % de filles et femmes**, en particulier dans les secteurs à fort potentiel.

Enfin, une **coopération stratégique avec les interventions de la coopération financière (KFW) et le projet renforcement de la participation socio-économique des déplacées internes, des réfugiés et des communautés hôtes vulnérables au Mali (PAPSE)** pourrait renforcer les **opportunités économiques des femmes et des filles**, tout en contribuant à la création de **structures publiques plus résilientes, capables d'assurer une gouvernance locale inclusive et sensible au genre.**

Les **approches numériques expérimentées dans l'administration décentralisée** offrent un potentiel significatif d'extension et de mise à l'échelle, notamment pourrait favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles. Ces solutions tiennent compte de **l'accessibilité limitée aux smartphones**, de la **faible connectivité** ou encore de **l'analphabétisme numérique**. À titre d'exemple, des applications comme *MaTontine* fonctionnent hors ligne et proposent des services financiers simplifiés pour les personnes non bancarisées.

- Dans cette optique, la GIZ pourrait piloter une **initiative numérique inclusive**, non pas simplement pour suivre une tendance technologique, mais pour **outiller les femmes, les jeunes et les institutions locales à faire des choix éclairés**, en se familiarisant avec les opportunités du numérique. Il s'agirait d'un levier pour renforcer **la participation économique des femmes**, mais aussi pour **accroître la résilience des structures publiques locales**, en les dotant d'outils de gestion, de transparence et de suivi accessibles et adaptés.
- Ce type d'innovation représente une **opportunité majeure** pour le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali », qui peut intégrer de

telles plateformes dans son dispositif d'appui aux MPME féminines et à la transformation numérique des collectivités territoriales.

Il existe un **potentiel important de coopération et de synergies** entre le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » et les autres projets de la **coopération bilatérale allemande**, notamment ceux mis en œuvre par la **KfW**, ainsi qu'avec des projets financés par d'autres **partenaires techniques et financiers** actifs dans les régions d'intervention. Cette complémentarité est particulièrement stratégique sur les questions de **genre**, d'inclusion sociale et de renforcement des capacités locales.
En particulier, des synergies peuvent être explorées avec le **PAPSE** dont les actions visent à accompagner les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Une coordination étroite pourrait permettre une meilleure **prise en compte des besoins spécifiques des femmes** dans la planification territoriale, mais aussi dans les actions concrètes liées à l'éducation des filles ou à la protection sociale.
Il est recommandé de **mener une évaluation des opportunités de partenariat avec les autres bailleurs** actifs dans les régions cibles, en mettant l'accent sur :

- l'**appui à l'élaboration ou à l'actualisation des PDSEC** intégrant les priorités des femmes ;
- le **renforcement de la participation citoyenne à la base**, en particulier la représentation et l'expression des femmes dans les structures de gouvernance locale ;
- l'**accès des femmes aux services publics** (santé, éducation, eau, protection sociale) dans une approche sensible au genre.

De telles synergies pourraient permettre d'**optimiser l'impact des interventions** tout en renforçant la cohérence des appuis fournis aux collectivités territoriales. Cela contribuerait également à la **construction de structures publiques résilientes**, capables de mieux répondre aux attentes différenciées des citoyens et citoyennes.

Chapitre 4 : Sensibilité au genre, compétences en matière de genre et parité dans les organisations partenaires

Le nouveau projet continuera à mettre l'accent sur un appui des structures régionales et faitières afin de renforcer, entre autres, leurs capacités dans l'appui technique aux collectivités Territoriales. Parmi les partenaires clés du futur projet figurent les Conseils Régionaux des quatre Régions d'Intervention (Gao, Koulikoro, San et Ségou) ainsi que l'Association des Municipalités du Mali (AMM), le secteur privé et la société civile. Sur le plan national, le partenariat du projet avec la DGCT et le CFCT sera renforcé.

Une attention particulière est accordée aux représentants des entreprises locales et à leurs associations. Au niveau local et régional, les organisations de la société civile qui représentent les intérêts des associations de femmes et de jeunes et qui plaident pour une meilleure responsabilisation des institutions étatiques sont également pertinentes. En outre, au niveau national, les représentants de la DGCT, du CFCT, la Section des Comptes de la Cour Suprême pour améliorer le contrôle internes et l'archivage des données issues du compte de gestion (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

4.1 DGCT (partenaire politique)

La DGCT est le bras technique du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de décentralisation (DCPND) et de son plan d'action. Aussi, comme dans la plupart des services publiques, il existe un point focal genre au sein de la DGCT qui a la charge de représenter la DGCT. Ce point focal doit également promouvoir le genre au sein de la DGCT et dans les autres structures, surtout dans sa prise en compte des documents de planification (PDSEC). Aussi, la connaissance des employ.é.es en matière de genre reste faible, il n'y a pas de politique spécifique non plus permettant aux employ.é.es de concilier leur vie professionnelle et leurs obligations familiales. En 2025, le personnel de la DGCT est de 65 employ.é.es (dont 24 femmes et 41 hommes).

4.2 Conseils Régionaux

Les conseils régionaux au Mali se composent à la fois d'élus et d'agents, mis à la disposition par l'Etat. En ce qui concerne les élus, leur renouvellement reste très limité : selon la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015, visant à promouvoir l'accès des femmes aux fonctions nominatives et électives, des élections régionales devraient permettre un renouvèlement et un renforcement de la parité. Toutefois, dans la pratique, cette loi peine à être pleinement appliquée et la représentativité des femmes dans les organes régionaux demeure très faible. En 2022, les femmes occupaient en moyenne seulement 8,2 % des sièges des conseils régionaux, contre un objectif d'au moins 30 %. Pour ce qui est des agents (personnel administratif ou technique) des conseils régionaux, les données nationales récentes indiquent que les femmes représentent en moyenne environ 28,1 % du personnel public nommé. Certaines régions affichent des pourcentages légèrement supérieurs ou inférieurs à cette moyenne, ce qui montre un progrès modéré, mais le taux reste bien en-dessous de l'objectif légal. De plus, en février 2024, le gouvernement malien, en partenariat avec les Nations Unies, a lancé une « Feuille de route Genre, élections et réformes » dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 2015-052. L'objectif est de renforcer la participation des femmes aux prochaines échéances électorales et aux fonctions décisionnelles. En résumé, bien que des textes existent et que des avancées soient en cours, la réalité sur le terrain — tant chez les élus que chez les agents — est caractérisée par une forte sous-représentation des femmes et un manque d'application pleine des mesures prévues par la loi 2015-052.

4.3 L'Association des Municipalités du Mali (AMM)

L'AMM est la faitière qui regroupe l'ensemble des communes du pays, plus le district de Bamako. Les communes sont représentées soit par leurs Maires soit par les 1ers Adjoints des Maires. L'AMM a été créée en Novembre 2000 en lieu et place de l'Association des Maires du Mali. Conformément aux dispositions statutaires, l'AMM a pour but «de participer à la sauvegarde de la libre administration des collectivités territoriales et à l'approfondissement de la démocratie locale ». A cet effet, elle s'est donné trois missions (soit trois mandats) : « (i) la représentation et la défense des intérêts de ses membres ; (ii)

l'appui-conseil dans les domaines de l'information, la formation et la communication ; (iii) la promotion du partenariat entre collectivités maliennes et étrangères. » [76]

Parmi les 7 objectifs de la structure figure un objectif spécifique au genre, notamment « assurer la promotion du genre en favorisant l'organisation des femmes élues locales à travers un réseau, tant à l'échelon national qu'international. ». Ceci se reflète aussi dans l'objectif 8 du plan stratégique 2016-2020 de l'organisation : « la promotion du genre qui reste encore très limitée malgré les tentatives de certaines structures et celles des collectivités territoriales pour son intégration dans les interventions. »

Le bureau de l'AMM en 2019 se composait de 75 membres dont 5 femmes, le bureau exécutif est composé de 25 membres dont une femme. Quant aux faitières les régions du Mali (Association des Régions du Mali ARM), ils sont peu fonctionnels/dynamiques bien que disposant d'un plan stratégique assorti de son plan d'action. Le bureau de l'ARM est composé de 7 membres tous des hommes.

Conséquences pour le projet

Les principaux partenaires du projet ont posé les bases de l'intégration du genre dans leurs activités et manifestent une réelle ouverture à cette approche. Toutefois, des faiblesses structurelles, combinées à un manque de financements, freinent la mise en œuvre effective de politiques sensibles au genre. Ces limites – documentées dans plusieurs rapports du projet PADRE – se traduisent par des lacunes importantes en termes de connaissances, de capacités techniques et de ressources humaines.

Pour garantir une appropriation durable de l'approche genre au sein des institutions partenaires, des mesures concrètes doivent être mises en place. Cela inclut notamment des formations continues (théoriques et pratiques), ainsi qu'un accompagnement pour renforcer les compétences professionnelles dans ce domaine. L'élaboration de plans d'action sensibles au genre représente un premier pas important. De même, la GIZ devrait accompagner les partenaires dans la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre, afin d'aligner les actions des institutions avec les stratégies nationales via les ministères de tutelle.

Au-delà du renforcement des capacités techniques, un appui à l'élaboration de plans d'égalité professionnelle (stratégies RH sensibles au genre) permettrait de structurer davantage les engagements des institutions. L'objectif n'est pas simplement d'augmenter le nombre de femmes, mais de promouvoir des politiques qui favorisent l'équité, la diversité et une meilleure inclusion sur le lieu de travail. Ces efforts doivent s'accompagner d'une communication interne ciblée et d'un travail de sensibilisation de l'ensemble du personnel.

La GIZ peut contribuer de manière significative à l'ancrage de l'approche genre en soutenant les partenaires à travers les actions suivantes :

- **Fixer des quotas** pour améliorer la représentation féminine dans les structures partenaires ;
- **Favoriser les candidatures féminines** dans les appels à recrutement ;
- **Adapter les parcours professionnels féminins**, en tenant compte des freins spécifiques (charge des soins, mariage précoce, maternité) qui ralentissent l'accès

[76] Association des Municipalités du Mali (2016), p. 5.

des femmes à des postes à responsabilité. Des stages ciblés et des dispositifs de rétention peuvent pallier ces inégalités ;

- **Développer un mentorat personnalisé pour les femmes**, impliquant des mentors hommes et femmes, capables aussi de jouer un rôle de médiation sociale, notamment lorsque le travail implique des déplacements ou des affectations éloignées du domicile familial ;
- **Mettre en place des mécanismes de prévention du harcèlement**, via des formations, des sessions de sensibilisation et des procédures de signalement efficaces ;
- **Montrer l'exemple en interne** : l'adhésion des partenaires sera renforcée si la GIZ applique elle-même les principes qu'elle promeut, notamment en assurant une représentation équilibrée des femmes dans son propre personnel, en particulier aux postes techniques et de direction.

Enfin, au regard de l'importance stratégique de l'approche genre dans le projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali », il est recommandé d'instituer l'obligation de faire spécifiquement ressortir la prise en compte du genre dans la planification des axes d'intervention.

Chapitre 5 : Sensibilité au genre et compétences en matière de genre au sein du projet / au sein du personnel dans le pays

5.1 Bureau Pays de la GIZ

En 2025, l'architecture du genre de la GIZ Mali se compose de douze points focaux genre (PFG) issus des différents projets, coordonnés par la personne focale genre au niveau du bureau pays. La plupart des programmes et projets disposent de leurs propres PFG qui, en collaboration avec la responsable genre, veillent à l'intégration effective de la dimension genre dans la planification, le suivi et le rapportage, conformément aux exigences institutionnelles et à la stratégie genre de la GIZ. Cette structure permet une approche cohérente et intégrée de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble du portefeuille.
Le réseau se réunit tous les trois mois pour échanger sur les progrès accomplis, partager les leçons apprises et coordonner les actions conjointes. Il joue un rôle stratégique d'intermédiaire entre le siège et les projets mis en œuvre dans le pays, garantissant la diffusion des priorités, outils et orientations institutionnelles tout en valorisant les bonnes pratiques et innovations locales. Chaque année, le réseau définit conjointement les objectifs de genre pour la GIZ Mali, dans le cadre d'un processus participatif qui favorise l'engagement collectif et la responsabilisation des collègues. Un échange à mi-parcours entre la personne focale genre du bureau pays et les collègues responsables d'objectifs spécifiques permet d'assurer un suivi régulier, d'identifier les difficultés rencontrées et de planifier les appuis nécessaires.

En planifiant collectivement des activités liées au genre – notamment à l'occasion du Mois du Genre en mars et des « 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre » en novembre – le réseau renforce la cohérence des interventions et la visibilité des efforts

menés pour promouvoir l'égalité de genre. La participation régulière de la personne focale genre à la réunion annuelle de planification garantit par ailleurs l'intégration systématique de la dimension genre dans les stratégies du bureau pays et des projets.

La présence d'une experte occupant une double fonction – santé bien-être entreprise, communication et genre – constitue une ressource précieuse pour appuyer la mise en œuvre et la visibilité des activités. Son rôle principal est d'appuyer les projets et programmes par des conseils liés à l'intégration des stratégies genre dans leurs différentes interventions.
Dans ses responsabilités actuelles dans la réalisation de l'analyse genre pays commandité par le siège sur la base des fonds d'études SFF, elle assure la responsabilité principale dans la méthodologie appliquée dans le travail, la qualité et le respect des jalons de l'étude afin que d'ici à la fin d'année 2025, l'analyse genre pays de la GIZ Mali puisse être réalisée.
Cette analyse fera ressortir la situation du genre au Mali à travers les axes suivants :
La manière dont la crise sécuritaire façonne les rôles de genre, ainsi que le rôle du genre dans les processus de vulnérabilisation et de recrutement par des groupes extrémistes au sein de certaines parties de la population.
Violence Basée sur le Genre (VBG) spécifiquement violences sexuelles liées aux conflits, mariages forcés et stratégies de recrutement des groupes extrémistes ainsi qu'une mise à jour générale sur la situation des Mutilations génitales féminines (MGF) au Mali et son évolution.
Les dynamiques d'intersectionnalité entre le genre et rapports de dépendance héréditaire et formes contemporaines de travail forcé dans les régions de Kayes, Kita, Koulikoro Sud, Bougouni et Sikasso.

Dans l'ensemble, cette architecture favorise la coordination, la mutualisation des connaissances et le renforcement des capacités institutionnelles de la GIZ Mali en matière de genre. Néanmoins, la pérennisation de cette dynamique dépend de la mobilisation continue des PFG, du soutien des chefs de projet et de la reconnaissance du rôle stratégique du réseau dans la gouvernance interne.

Parallèlement à cette architecture, la GIZ Mali a franchi une étape importante avec l'adoption d'une politique de lutte contre le harcèlement sexuel, adaptée au contexte malien. Dans le cadre de la phase de lancement du système *« Stop It / Low Threshold Access Structure »,* cette politique sera présentée à l'ensemble du personnel en novembre 2025 dans une optique de sensibilisation et de prévention. L'objectif est de renforcer une culture organisationnelle fondée sur le respect, la dignité et la tolérance zéro à l'égard du harcèlement, tout en garantissant que chaque collaboratrice et collaborateur soit informé·e des mécanismes de signalement et des structures d'appui disponibles. Bien que des avancées significatives aient été réalisées, le processus nécessite un suivi continu, notamment en matière de communication, de renforcement des capacités et de mise en confiance du personnel pour l'utilisation effective des dispositifs mis en place.

Fin 2018, la GIZ Mali a mis en place un système de rémunération transparent (bandes) pour le personnel national afin d'exclure toute rémunération discriminatoire à l'égard des femmes. Le plan d'égalité interne de la GIZ Mali prévoit également diverses mesures pour promouvoir l'égalité et plus particulièrement la promotion de la femme au sein de l'entreprise. Ce plan d'égalité entre les sexes a été validé et contresigné par la Direction nationale et les

Directeurs/ Directrices des programmes actifs/ actives à ce jour. C'est un engagement de la GIZ Mali à contribuer activement à la mise en place de procédures opérationnelles pour l'égalité de genre dans l'entreprise.

Au Mali, il reste difficile d'assurer l'équilibre entre les sexes au sein du personnel national et international pour la GIZ. En 2025, 229 Collaboratrices/Collaborateurs dont 171 hommes et seulement 58 femmes maliens soit 25,33% étaient employé/e/s par la GIZ Mali. Ce chiffre est en dessous de l'objectif national qui est de 30%. Ces énormes différences s'expliquent par un certain nombre de facteurs mentionnés dans cette analyse (moins de femmes atteignant le stade des études secondaires, attentes familiales des femmes, connaissance du français, etc.) En comparaison, toutefois, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la bande 3. Dans la structure internationale du personnel, la proportion d'hommes et de femmes est équilibrée. Cependant, la répartition par bande montre clairement que plus d'hommes occupent des postes de direction et beaucoup plus de femmes occupent des postes juniors. En outre, la conciliation de la famille et de la vie professionnelle reste un défi à la GIZ Mali, en partie à cause de la situation sécuritaire tendue dans le pays. Bien que le Plan pour l'égalité stipule que la parentalité et l'allaitement ne doivent pas constituer un obstacle aux voyages d'affaires, il n'est en réalité pas permis, pour des raisons de sécurité, d'emmener de jeunes enfants ou des nourrissons ainsi que les soignants en voyage d'affaires avec eux. Le personnel concerné ne peut donc pas les exécuter.

Le code du travail malien garantit une protection prénatale (maternité), postnatale (allaitement) et des facilités dans les conditions de travail de la femme salariée :

Congé de maternité :

Selon les dispositions des articles 178 et 179 du code du travail, toute femme salariée dont l'état de grossesse a été médicalement constaté a droit à un congé de maternité de 14 semaines soit 98 jours dont 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement au titre de la grossesse et 8 semaines après la date réelle de l'accouchement pour l'allaitement.

Facilité de rupture du contrat de travail :

En plus, La mère peut, pendant la période de congé, rompre son contrat de travail dans les mêmes conditions que celles visées à l'article L.178 du CT.
Prolongation du congé de maternité en cas d'anticipation de la date de l'accouchement :
Lorsque l'accouchement a lieu avant la date présumée, la période de repos pour l'allaitement est prolongée jusqu'à l'expiration des 14 semaines de congé.
Prolongation du congé de maternité en cas de maladie résultant de la grossesse :

En cas de maladie attestée par un certificat médical et résultant de la grossesse, la femme peut prétendre à une prolongation de congé de maternité de 3 semaines.
Garantie contre la résiliation abusive du contrat de travail :

Pendant toute la période de suspension du contrat de la femme salariée pour maternité, l'employeur ne peut résilier le contrat de travail.

L'obtention de l'équivalent de son salaire payé par l'INPS :

Pendant la suspension de son contrat, la mère salariée percevra de de l'INPS l'équivalent de sa dernière rémunération chez l'employeur dans les conditions fixées par le code de prévoyance sociale.

Jouissance de l'heure de tétée :

Durant les 15 mois de l'accouchement, la mère salariée a droit à une heure de repos non déductible du salaire pour l'allaitement de l'enfant sur le lieu de travail (L184). L'heure de tétée est prise à la maison, avant ou après le service, sur accords des parties.

Gain en congé supplémentaire : Les mères de famille ont droit à un jour ouvrable de congé supplémentaire par année de service ouvrant droit à congé pour chaque enfant enregistré à l'état-civil et qui n'a pas atteint l'âge de 15 ans à l'expiration de la période de référence (art 155 du code du travail)

Entre 2024 et 2025, la GIZ Mali a également créé un groupe de travail dédié au renforcement du mécanisme de coaching et de mentorat pour la promotion des femmes aux bandes 4 et 5. Cette initiative vise à consolider les dispositifs d'accompagnement professionnel et à encourager la progression des femmes vers des postes de responsabilité. Le programme repose sur l'engagement volontaire de mentors, parmi lesquels figurent des responsables de projet et des responsables de services internes, et favorise un apprentissage mutuel au sein de l'organisation.

En complément, un module sur le genre, l'égalité et la tolérance zéro au harcèlement sexuel est systématiquement intégré aux journées d'accueil du nouveau personnel – national et international – afin de sensibiliser dès l'intégration aux valeurs fondamentales de la GIZ.

Depuis 2023, au moins deux campagnes de sensibilisation sont organisées chaque année, notamment à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes en mars et des « 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre » en novembre. D'autres journées importantes, telles que la Journée de l'hygiène menstruelle, le mois de sensibilisation au cancer du sein ou la Journée de la santé mentale des hommes, font également l'objet d'activités spécifiques lorsque les ressources le permettent. Ces actions contribuent à renforcer la culture organisationnelle de respect, d'inclusion et de bien-être au sein de la GIZ Mali.

5.2 Projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali »

L'équipe du projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali » (GIZ) comprend 29 personnes au total, composé de 26 hommes et 3 femmes (soit 10% de femmes de l'effectif total en octobre 2025).

Au niveau du personnel expatrié, on note la présence d'une femme. Pour le personnel national, une très large prédominance des hommes (21 hommes et 2 femmes). Ceci est une

réalité dans presque la majorité des programmes de la GIZ au Mali, comme constaté au chapitre 5.1. Malgré ce constat, le genre est une thématique transversale dans toutes les interventions du programme.

	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Personnel expatrié				
Cadres techniques	1	1	2	50%
Personnel national				
Cadres techniques	7	1	8	12,5%
Cadres administratifs et financiers	5	1	6	16,7%
Personnel d'appui	8	0	8	0%
Total	21	3	24	12,3%

Situation du Octobre 2025

Ces dernières années ont été marquée par une communication et sensibilisation en faveur de l'approche genre. Nonobstant cette avancée, il est toujours souhaité de renforcer les collègues sur les connaissances spécifiques sur le genre dans le secteur.
Depuis 2017, chaque nouveau collègue (staff national, AMA et EH) est introduit à la stratégie genre et à la politique contre le harcèlement sexuel de la GIZ durant son Onboarding.

Conséquences pour le projet

L'intégration du genre constitue une priorité stratégique pour la GIZ au Mali. Des bases solides ont été établies, tant sur le plan structurel que financier, avec une sensibilisation croissante, des connaissances internes et plusieurs initiatives en cours. À ce titre, la GIZ représente un exemple positif pour ses partenaires. Néanmoins, un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes au sein des équipes projet renforcerait davantage cette image et sa crédibilité en tant qu'acteur de référence en matière de gouvernance inclusive.
Le processus de recrutement doit impérativement viser une représentation équitable des sexes, tout en valorisant la sensibilité au genre et les compétences spécifiques dans ce domaine. Il est également recommandé que tout le personnel suive une formation de base sur la prise en charge des personnes traumatisées, incluant des modules sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles.
S'agissant du projet « Structures publiques résilientes et participation socio-économique au Mali », les recommandations antérieures préconisent la mise en place de formations continues sur le genre pour les partenaires. Cela reste difficile à concrétiser sans la présence d'un personnel spécifiquement dédié à ces questions au sein de l'équipe projet. Le point focal seul ne suffit pas à garantir l'animation, le suivi et l'appropriation de l'approche genre. Il est donc essentiel de prévoir une ressource humaine qualifiée à temps plein pour assurer ce rôle.

Par ailleurs, le projet gagnerait à organiser un **atelier d'autoévaluation** d'une journée impliquant l'ensemble de l'équipe et les partenaires clés. Cet exercice permettrait, à travers des groupes de travail, de faire le point sur les recommandations issues des précédentes analyses de genre, en identifiant :

- Ce qui a été pris en compte et appliqué ;
- Ce qui ne l'a pas été et pour quelles raisons.

Ce moment de réflexion collective serait aussi l'occasion d'analyser les tendances clés liées au genre, d'identifier les angles morts ou faiblesses dans l'approche actuelle, et de renforcer l'intégration transversale du genre dans les différentes composantes du projet. Enfin, cet atelier permettrait de mieux cerner les **besoins en renforcement de capacités** du personnel, notamment pour le travail avec les femmes, les filles et d'autres groupes marginalisés.

Chapitre 6 : Mesures pour une conception sensible au genre et transformatrice des relations de genre

1. Résumé des résultats de l'analyse et conclusions pour le projet/programme	2. Actions de promotion de l'égalité de genre	3. Actions visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles
Note : Décrivez en quelques mots. Évoquez clairement les conclusions de l'analyse qui nécessitent un traitement et auxquelles se réfèrent les déclarations des colonnes 2 et 3. Merci de toujours indiquer le ou les chapitres correspondants.	*Notes : Merci d'associer les besoins/potentiels identifiés en colonne 1 à des mesures. Évaluez également la faisabilité de ces mesures dans le contexte donné (en tenant notamment compte de la volonté politique ou des réserves des partenaires et des acteurs pertinents). Merci de noter en couleur ou en gras les mesures qui sont impérativement nécessaires pour la sensibilité au genre.*	*Notes : Merci d'associer les (principaux facteurs de) discriminations et d'inégalités ainsi que les potentiels résultats négatifs non intentionnels identifiés en colonne 1 à des mesures. Évaluez toujours la faisabilité de ces mesures dans le contexte donné (en tenant notamment compte de la volonté politique ou des réserves des partenaires et des acteurs pertinents*

Aspects du genre particulièrement importants pour la mise en œuvre du projet/programme et dont il faut tenir compte (intégration de la dimension de genre en externe)	**Actions couvrant tous les champs d'action du projet « Structures régionales résilientes et développement socioéconomique »**	
• En général, au Sahel, les attitudes négatives à l'égard des femmes en tant que leaders politiques et communautaires sont associées à une moindre participation des femmes à la politique. Pourtant, les pays dont le parlement compte une proportion de femmes plus importante bénéficient d'une meilleure gouvernance.[77] • Le contexte national Malien donne une image générale des inégalités profondes de genre qui nécessitent	• Conseiller les partenaires sur l'importance de la participation des femmes, qui doit être plus structurée et mieux coordonnée à tous les échelons de la vie civique et politique : La participation des femmes et des autres groupes défavorisés est particulièrement encouragée dans la mise en œuvre des activités du projet par l'implication des acteurs de la société civile dans les mécanismes d'information et de dialogue afin de leur permettre d'exprimer leurs besoins spécifiques en matière de prestation de services et de développement local. • Pour l'intégration de la dimension de genre chez les partenaires, les faiblesses stratégiques et structurelles et le manque de financement de ces institutions affectent également la bonne application de l'approche de genre, avec de grandes lacunes dans les connaissances, les capacités et les ressources humaines. • Le projet veillera à accompagner les acteurs décentralisés à améliorer la planification, la transparence et la responsabilité des politiques régionales, en répondant plus efficacement aux contraintes spécifiques rencontrées par les femmes et les jeunes dans leur participation économique et sociale.	• Il faut impliquer au maximum les hommes et les leaders religieux et traditionnels pour éviter un « backlash » contre l'avancement des femmes car l'accent sur l'égalité de genre engendre des résistances. L'adéquation de l'approche transformative aux rapports de genre sera utile afin de modifier durablement l'attribution des rôles, des structures et relations de pouvoir et des normes sociales inégaux, afin d'établir des relations plus justes entre les genres. • Potentiels résultats négatifs non intentionnels : mettre trop l'accent sur l'égalité de genre peut engendrer des résistances. • La religion et les attentes sociales traditionnelles jouent un rôle important. Les mesures de soutien ou la transformation sociale ne peuvent donc fonctionner que si les autorités religieuses et locales (traditionnelles) sont impliquées dans le processus. • Pour éviter le risque de surcharge ou de marginalisation des femmes, une participation inclusive et sensible aux conflits de la population

[77] https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/7357808d-fr.pdf?expires=1620683188&id=id&accname=guest&checksum=45D539F9A4BD62EC5761A712217EBDDA p 21

l'adéquation de l'approche transformative aux rapports de genre qui vise à modifier durablement l'attribution des rôles, des structures et relations de pouvoir et des normes sociales inégaux, afin d'établir des relations plus justes entre les genres. • Malgré la ratification d'accords internationaux et régionaux importants pour l'égalité de genre, le Mali n'a pas suffisamment intégré les normes juridiques correspondantes dans sa législation nationale. Par ailleurs, dans de larges parties du pays, le droit coutumier et la charia prévalent sur la législation nationale. • Les normes et valeurs socio-culturelles limitent fortement les options et choix pour les femmes dans les différents aspects de leur vie. Elles sont souvent intériorisées par les femmes elles-mêmes, qui tendent donc à reproduire des pratiques discriminantes et contraires aux droits des femmes. Souvent, les femmes ignorent leurs droits ou ne peuvent les réclamer par la voie légale. • Les femmes sont nettement sous-représentées dans les fonctions politiques. Elles sont largement minoritaires	• Les politiques et plans cités dans cette analyse genre posent de très bonnes bases et donnes des bonnes justifications, légitimations et orientations pour une intégration du genre dans tout le travail qui est menée avec et par les partenaires Maliens. La GIZ et le projet doivent continuer à insister sur ces éléments. • Dans les institutions, dans les communautés et dans les ménages, les femmes ont peu de pouvoir de décision. Pour ce faire, il faut une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes lors de la planification des infrastructures (étape de la maîtrise d'ouvrage). • Le projet, avec sa riche expérience des années précédents, peut jouer un rôle dans des conceptions, consultations, plaidoyers et actions concrètes depuis la base. • Il est recommandé de réaliser un profil de genre approfondi qui aidera à définir des stratégies plus adaptées à chaque région. Ce processus, piloté par le projet, les partenaires et les parties prenantes servira également comme un exercice d'apprentissage par la pratique. L'exercice pourra aboutir aussi en des produits de capitalisation. • Chercher la collaboration avec des ONG stratégique : Le soutien de ces ONG et la collaboration avec elles peuvent être un levier de promotion de l'égalité de genre. Le soutien aux ONG pour les femmes et la collaboration avec elles peuvent être un levier de promotion de l'égalité de genre. • La planification des mesures doit tenir compte des différents emplois du temps et de la charge de travail. La mobilité des femmes est très limitée. • Instituer l'obligation de faire spécifiquement ressortir la prise en compte du genre dans la planification des axes d'intervention afin de mieux assoir l'approche genre dans le projet. • Pour renforcer l'efficacité des interventions du projet, il est nécessaire de faire une mutualisation des opportunités de partenariat avec d'autres bailleurs dans les régions cibles	locale est nécessaire partout, avec des mesures sensibles au genre, par exemple : ○ Tenir compte des différents emplois du temps des femmes et des hommes et aider, le cas échéant, à la garde des enfants pendant les actions du projet. ○ Tenir compte des différences de mobilité entre les femmes et les hommes et proposer, le cas échéant, des solutions de transport aux femmes. ○ Impliquer activement les hommes pour éviter les conflits intra-familiaux (inviter par exemple les membres masculins de la famille à des réunions d'information). • A travers des activités de l'inclusion financière, économique et digitale, le projet peut contribuer à une réduction des VSBG, dans la mesure que, grâce aux revenus propres des femmes, à la participation des hommes à des événements sur la production sensible à la nutrition et l'alimentation équilibrée, et aux nouvelles technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre, les changements dans la compréhension des rôles entre les sexes peuvent avoir un effet positif. Plus que les femmes seront alphabétisées, formées, et dotées des actifs économiques, plus elles seront à mesure de connaitre et de revendiquer leurs droits à la participation, a la santé et à la protection contre des discriminations et des violences. • Traditionnellement, les femmes n'ont pas le droit de s'asseoir en proximité des hommes et de prendre la parole sans la permission du chef de village qui participe à la réunion. Un échange des savoirs et des besoins respectifs entre hommes et femmes en public se pratique donc rarement et les idées des femmes sont représentés – ainsi qu'interprétées et filtrées – par des hommes. Cependant, on observe une tendance de rapprochement entre hommes et femmes et d'intégration des femmes à la vie publique. • La création des espaces sûrs pour les femmes si nécessaire

dans les conseils communaux. • Les femmes réalisent l'essentiel du travail domestique. Les femmes âgées de 15 à 49 ans sont généralement occupées par les tâches domestiques (éducation des enfants, soin des membres âgés et malades de la famille, travaux ménagers, approvisionnement en eau et en bois, etc.). • Un certain nombre d'ONG de femmes s'engagent à plusieurs niveaux pour une meilleure égalité de genre et pour les droits des femmes, mais aussi pour un meilleur accès des femmes vulnérables aux prestations sociales. • Les traumatismes de la population dus aux violences sexuelles et sexistes peuvent affecter l'ouverture au dialogue des groupes cibles ainsi que leur capacité à accepter les mesures, à agir et à prendre des décisions. Les violences subies peuvent fortement affecter la force et la possibilité des femmes à participer à la vie sociale et économique (y compris bloquer involontairement les actions de développement). • Les femmes sont souvent victimes de discrimination	**Actions pour le champ d'action/output 1/A** **Les capacités institutionnelles des communes sélectionnées en matière de développement socio-économique local inclusif sont renforcées.**	
	1. Conseiller les partenaires sur l'importance de la participation des femmes, qui doit être plus structurée et mieux coordonnée à tous les échelons de la vie civique et politique et le renseignement des indicateurs relatifs au volet genre. Les interventions du projet à travers la mise en œuvre des démarches plénières des femmes en faveur du renforcement de la participation citoyenne et l'accompagnement des opératrices économiques dans le cadre du Développement Économique Régional ont déjà fait des importantes contributions a cet égard, surtout en termes de renforcement de la participation citoyenne. • Exploiter des possibilités de renforcement des capacités des communes sélectionnées dans la matière du genre dans la perspective d'un développement inclusif de la région • Intégrer le genre dans tout le développement des capacités des municipalités ou régions partenaires en matière de responsabilité envers les citoyens - renforcer les compétences des acteurs municipaux et régionaux pour utiliser les structures de dialogue et de participation en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes • Accompagner le guide d'élaboration des PDSEC en vue d'intégrer la prise en charge du genre • Renforcer la référence évacuation sanitaire (cas des femmes et des enfants) • Promouvoir l'économie sociale et solidaire (coopératives et associations féminines) • S'assurer de la représentativité des femmes dans les instances administratives locales et régional au sein Comité Régionaux Locaux de suivi des Actions de Développement (CROCSAD/CLOSAD), • Appuyer le rôle des femmes dans les concertations villageoises en prélude des débats budgétaire dans les communes	1. Chercher à contribuer à la transformation des relations entre les genres – risque de limiter avec un tel objectif la marge de manœuvre du projet d'adresser les besoins réels des femmes et des jeunes. 2. Dans l'absence des acteurs favorables au changement dans les institutions, l'impact risque d'être réduit 3.pesanteurs sociales dans certaines localité dû aux us et coutumes

dans l'accès à l'éducation et à l'emploi et sont gravement sous-représentées dans le secteur formel, mais sont fortement représentées dans le secteur informel, notamment dans les microentreprises. • L'entrepreneuriat féminin est encore très peu développé et 78,5% des entreprises féminines sont informelles. L'une des raisons de la timidité du secteur de l'entrepreneuriat féminin est le faible niveau d'éducation des femmes entrepreneuses au Mali, y compris l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.		
• Dans ce contexte, toute action de promotion des femmes ou de l'égalité de genre doit être conçue et menée avec une grande prudence et en tenant compte du contexte local. Il faut impliquer au maximum les hommes et les leaders religieux et traditionnels pour éviter un « backlash » contre l'avancement des femmes, ce phénomène décrit le processus par lequel l'accent sur l'égalité de genre engendre des résistances. Les groupes djihadistes présents dans la	**Actions pour le champ d'action/output 2/B** **Le dialogue public-privé sur la planification commune et inclusive des mesures de développement est approfondi.**	
	1. L'intégration d'un maximum des femmes et des filles ainsi que des jeunes dans des cycles régionaux multi-acteurs coordonnés par l'ADR avec le secteur privé, la société civile, les chambres de commerce régionales et les autorités déconcentrées pour la promotion des MPME. 2. Intégration des priorités (économique et des femmes et des jeunes dans les Plans d'opération pour le développement économique régionaux et les Plans de Développement Social, Économique, et Culturel (PDSEC) • Création des mesures spécifiques qui ciblent des femmes et qui contribuent à créer un véritable écosystème féminin, par exemple à travers des activités de coaching ou la coopération avec le REFCOM :	1. A cause de la domination du secteur privé par des hommes, il faut éviter une prédominance de leur représentation dans les cadres de dialogue pour éviter que leurs intérêts économiques aient un impact négatif sur la prise en compte des besoins des autres couches sociales. 2. Risque : conditions asymétriques d'accès et d'utilisation des appareils numériques, il est plus probable que les hommes en bénéficient davantage. 3. Traditionnellement, les femmes n'ont pas le droit de s'asseoir en proximité des hommes et de prendre la parole sans la permission du chef de village qui participe à la réunion. Un échange des savoirs et des

région s'opposent à ces actions et peuvent les interrompre en usant de la violence, voire les interdire. Cette situation expose les collègues comme les partenaires et les bénéficiaires à un risque élevé. • Une approche qui relie la participation politique et économique comme celle déjà mise en place par le PADRE est prometteuse car les praticiens du développement mondial constatent que lorsque les femmes jouissent d'une plus grande liberté économique, elles gagnent souvent en voix et en pouvoir. La participation politique des femmes est une fin en soi, mais elle peut aussi être un excellent moyen d'accélérer le développement durable, et vice versa.	• La création d'un environnement favorable • L'accès au financement et au capital • L'accès aux réseaux d'affaires et aux marchés • L'éducation commerciale et la formation au développement des compétences pour favoriser l'agence personnelle, l'initiative personnelle et l'esprit d'entreprise 3. Évaluer les possibilités de synergies avec d'autres partenaires techniques et financières intervenant dans les trois régions avec un focus particulier sur le genre ; cela pourrait être particulièrement intéressant en ce qui concerne l'appui à l'élaboration/actualisation des PDSEC et en ce qui concerne la participation des femmes à la base, mais aussi l'accès des femmes aux services sociaux de base. 4. Intégrer le genre dans tout le développement des capacités des municipalités ou régions partenaires en matière de responsabilité envers les citoyens - renforcer les compétences des acteurs municipaux et régionaux pour utiliser les structures de dialogue et de participation en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes 5. A travers l'approche d'intégration avec le secteur privé, le projet peut aider les acteurs décentralisés à accroitre leur transparence et leur responsabilité en matière de planification et de mise en œuvre des politiques sensibles au genre, en répondant aux contraintes de développement des femmes et jeunes.	besoins respectifs entre hommes et femmes en public se pratique donc rarement et les idées des femmes sont représentés – ainsi qu'interprétées et filtrées – par des hommes. Cependant, on observe une tendance de rapprochement entre hommes et femmes et d'intégration des femmes à la vie publique. 4. Dans le contexte actuelle (dans certaines régions des normes très strictes des acteurs armés non-étatiques peuvent empêcher la participation visible des femmes), le projet devrais trouver des thématiques adaptés pour assurer des bénéfices pour des femmes et minimiser des risques de sanctions.
	Actions pour le champ d'action/output 3/C **Les acteurs du secteur privé dans certaines régions sélectionnées/choisies/déterminées disposent de capacités améliorées pour les activités entrepreneuriales.**	

• Les principaux partenaires de la mise en œuvre du projet ont mis en place des bases solides pour l'intégration de la dimension de genre dans leur travail, qui peuvent être renforcées. Ils sont disposés et ouverts à l'approche de genre. Cependant, dans la pratique, les faiblesses structurelles et le manque de financement de ces institutions, qui ont été rencontrés dans les phases précédent du, affectent également la bonne application de l'approche de genre, avec de grandes lacunes dans les connaissances, les capacités et les ressources humaines. On observe dans tous les groupes cibles une répartition traditionnelle du travail selon le genre. La mobilité des femmes est très limitée. Le nombre de femmes ont subi des violences sexuelles dans leur région d'origine ou pendant leur déplacement et sont traumatisées, ce qui peut se répercuter sur leur motivation et sur leur capacité à se concentrer.	• S'appuyer sur l'expérience du module actuel dans le domaine du soutien aux processus de la participation - continuer à insister sur la représentation des femmes dans les comités locaux. • L'expérience de l'approche multi-acteurs (État, secteur privé, société civile) peut être utilisée pour une approche d'autonomisation intégrée des femmes. • L'étroite mise en réseau locale du projet dans les régions avec les acteurs gouvernementaux, économiques et de la société civile a le potentiel d'initier un nouveau départ d'une culture administrative décentralisée sur le terrain, qui réduit à la fois la méfiance de la population en l'autorité administrative ainsi qu'en l'autorité féminine. • Intégrer dans les critères de financement des microprojets ainsi que l'appui des PPME des critères qui mettent en valeur des femmes et jeunes avec un potentiel économique. • Développer des modules de formation de courte durée, y compris des formats de formation spécifiques pour les femmes travailleuses. Développer et soutenir l'introduction de modèles commerciaux innovants pour les PME et les start-ups et formalisation des PME (souvent tenues par les femmes) • Évaluer les possibilités de synergies avec d'autres partenaires techniques et financières intervenant dans les trois régions avec un focus particulier sur le genre • Renforcer les centres de formations régionaux sur la promotion de l'entreprenariat féminin et de l'insertion des femmes et des jeunes dans la vie professionnelle. • Dans toutes les activités qui visent à améliorer l'offre d'emploi pour les PME assurer une participation optimale des femmes	1. Risque : les employeurs des femmes ou leurs collègues dans des entreprises vont commettre de l'exploitation de travail, du harcèlement sexuel, de l'intimidation etc. – **il faudra se rassurer que des codes de conduite et mécanismes de plaintes seront mises en place** 2. Risque : les femmes ne peuvent pas en bénéficier dans la pratique car elles ne participent pas aux formations en face à face 3. Risque : conditions asymétriques d'accès et d'utilisation des appareils numériques, il est plus probable que les hommes en bénéficient davantage. 4. Faire un suivi des mesures en matière d'approches sensibles aux conflits qui devrait être étroitement lié à la promotion d'une relation constructive entre l'État et la société, y inclut les femmes. 5. Les analyses et les programmes impliquant les hommes sont également essentiels pour garantir que les stratégies, telles que les initiatives d'alphabétisation et de leadership, prennent racine, et les autorités traditionnelles peuvent servir d'alliés ou d'adversaires puissants pour une inclusion significative des femmes et des jeunes dans la prise de décision locale (voir suggestions dans la conclusion du chapitre 3).

Informations essentielles concernant les compétences en matière de genre, la sensibilité au genre et la parité dans les organisations partenaires (chapitre 4) (intégration de la dimension de genre en externe) 1. Les principaux partenaires de la mise en œuvre du projet ont mis en place des bases solides pour l'intégration de la dimension de genre dans leur travail, qui peuvent être renforcées. 2. Cependant, dans la pratique, les faiblesses structurelles et le manque de financement de ces institutions, qui ont été mentionnés dans plusieurs documents du projet affectent également la bonne application de l'approche genre par manque de compétences et de ressources humaines.	1. Afin de s'assurer que le genre est bien ancré au sein des institutions partenaires, il est nécessaire de prendre des mesures actionnelles, en particulier une formation continue et sur le tas, ainsi qu'une qualification professionnelle plus poussée. L'élaboration des Plans d'action sensibles au genre est un pas dans cette direction, y compris l'élaboration des plans d'actions sur l'égalité de l'institution (stratégie personnel). 2. La prise en compte d'une communication nationale sensible au genre pourrait également être avantageuse (voir le guide du PNUD à ce sujet).	• Face au risque que la situation de conflit dans le pays, la résistance des partenaires et le sous-financement généralisé du développement ne leur permettent pas de s'engager dans l'approche genre, une flexibilité dans l'approche est recommandée.
Informations essentielles concernant les compétences en matière de genre et la sensibilité au genre dans l'équipe de projet (chapitre 5) (intégration de la dimension de genre en interne)	1. Hausser l'équilibre genre et âge dans l'équipe selon les possibilités 2. Veiller à ce que la responsabilité pour l'intégration de l'approche genre dans toutes les activités du projet soit partagé par toute l'équipe	1. Un véritable conseil et la formation aux collaborateurs et collaboratrices et la mise en œuvre de l'intégralité des mesures proposées, ainsi que leur suivi, doivent être mise en œuvre. 2. Le projet « Structures régionales résilientes et développement socio-économique poursuivra les efforts de recruter des femmes, et des jeunes femmes aussi, non seulement pour des postes administratives, mais aussi dans des postes techniques.

Quel marqueur GG est attribué?

GG1 : l'égalité homme-femme est un objectif secondaire important (objectif significatif), c'est-à-dire un objectif important, qui n'est cependant pas le principal motif de l'exécution de l'action de CD.

Justification du marqueur GG

- Une analyse sexospécifique du projet/programme a été effectuée.
- Les conclusions de l'analyse sexospécifique ont servi à étayer la conception du projet/programme et l'intervention s'inscrit dans une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire ».
- Présence d'au moins un objectif explicite concernant l'égalité homme-femme, auquel est associé au moins un indicateur sexospécifique.
- Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe.
- Engagement de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet/programme sur le plan de l'égalité homme-femme et d'en rendre compte lors de la phase d'évaluation

Le projet peut contribuer au renforcement des femmes et à l'égalité de genre grâce à l'intégration d'approches transformatrices de genre

- au niveau macro, en influençant la conception des politiques et des programmes nationaux et en créant des systèmes qui favorisent la participation des femmes
- au niveau méso par le biais de conseils, de soutien et de budgets tenant compte de la dimension de genre aux organisations partenaires nationales, régionales et locales
- au niveau micro, par le biais d'activités ciblées qui renforcent l'égalité et l'équité entre les sexes, tels que le transfert des connaissances et capacités
- Tous ces éléments combinés contribuent à des changements au niveau méso, les femmes étant en mesure de réaliser davantage leur potentiel en dehors des modèles normatifs discriminatoires.

Aspect(s) restant à clarifier ; informations et/ou données man- quantes	Formulation des questions à clarifier
	• Le projet devrait prendre en compte les recommandations des analyses de genre précédentes et s'engager dans un exercice de bilan d'une journée avec le personnel du projet pour analyser, dans différents groupes de travail (cfr. Conclusion du Chapitre 5) • Les recommandations d'une formation continuelle des partenaires sur le genre devraient d'ailleurs être mises en œuvre davantage, une chose qui est difficile à accomplir sans un personnel dédié au genre au sein de l'équipe, et non seulement un point focal. Le travail d'accompagnement et de formation sur le genre demande du temps et des ressources importants.

7. Sources

Sources internationales et indépendantes

African Union: Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa 2003. Web : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=107&Lang=EN.

Care International (2013). Men, Gender Equality and Gender Relations in Mali. Findings from the International Men and Gender Equality Survey. Web : https://resourcecentre.savethechildren.net/library/men-gender-equality-and-gender-relations-mali-findings-international-men-and-gender-equality.

Central Intelligence Agency : The World Factbook : Mali. Web : https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2016). Observations finales concernant les sixième et septième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Mali. Web : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/MLI/CO/6-7&Lang=En

Coulibaly Diamoutene, Aminata (2015) : La Polygamie au Mali à Partir des Données du Recensement de 2009. Web : https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/odsef_rr_mali_polygamie.pdf.

Cour Pénale Internationale (1998) : Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale. Web : https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/ADD16852-AEE9-4757-ABE7-9CDC7CF02886/283948/RomeStatuteFra1.pdf.

FAO (2018) : Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural au Mali. Web : http://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1127278/.

Groupe d'Organisations de la Société Civile Malienne (2016) : L'application de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes - Rapport Alternatif aux 6ème et 7ème Rapports Périodiques du Gouvernement du Mali. Web : https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/MLI/INT_CEDAW_NGO_MLI_24246_F.pdf.

Human Rights Council (2017). Working Group on the Universal Periodic Review Twenty-ninth session 15-26 January 2018 Summary of stakeholders' submissions on Mali. Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights.

International Alert (2018). Si les victimes deviennent bourreaux. Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central. Web: https://www.international-alert.org/sites/default/files/Sahel_ViolentExtremismVulnerabilityResilience_EN_2018.pdf.

Interpeace (2016). Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain. Trajectoires des jeunes vers les nouvelles formes de violence en Côte d'Ivoire et au Mali. Web: https://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2016/11/2016-Au-del%C3%A0-de-lid%C3%A9ologie-et-de-lapp%C3%A2t-du-gain.pdf.

LGBTnet - Sexual Orientation and Gender Identity in Development Coopération : Mali Country Information. Web : http://www.lgbtnet.dk/countries/africa/mali.

Médecins sans Frontières (2018) : Santé Mentale au Mali: des Troubles peu Diagnostiqués, des Soins Essentiels. https://www.jstm.org/sante-mentale-au-mali-des-troubles-peu-diagnostiques-des-soins-essentiels/.

OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) (1999) : DAC Guidelines for Gender Equality DAC Guidelines for Gender Equality and Women's Empowerment in Development Coopération in Development Co-operation. Web : http://www.oecd.org/dac/gender-development/28313843.pdf.

OECD (2019) : Social Institutions and Gender-Index. Web : https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/ML.pdf

Oxfam (2019) : Sahel: lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité. Web: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/bp-sahel-inequality-030719-fr.pdf.

Schulz, Dorothea E. and Diallo, Souleymane (2016): Competing Assertions of Muslim Masculinity in Contemporary Mali. In: *Journal of Religion in Africa*, Vol. 46, p. 2019-250.

Sustainable Development Goals Knowledge Platform - Database Mali (2018). Web : https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/mali.

Tobie, Aurélien and Chauzal, Grégory (2018) : State Services In An Insecure Environment: Perceptions Among Civil Society In Mali, And Stockholm International Peace Research Institute. Web : https://www.jstor.org/stable/pdf/resrep24465.pdf?ab_segments=0%252FSYC-5770%252Fcontrol&refreqid=excelsior%3Afe63cce9b6c3bc39b0fc9191415b4763.

UNICEF (2019). Mali : Statistical Profile on Female Genital Mutiation. Web : file:///Users/mac/Downloads/FGM_MLI.pdf.

United Nations Development Programme (UNDP) (2019): Rapport sur le développement humain 2020: La prochaine frontière. Web : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_fr.pdf .

United Nations Population Fund (UNFPA) (2017a) : Santé et droits sexuels et de la procréation des adolescent·e·s au Mali. Web : http://equipop.org/publications/Rapport%20-ados-Mali-UNFPA.pdf.

United States Department of State (2017a) : Trafficking in Persons Report 2017. Web : https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2017/271237.htm.

United States Department of State (2017b) *2016 Country Reports on Human Rights Practices – Mali*. Web : http://www.refworld.org/docid/58ec8a022b.html.

UN Women (2020), Étude sur l'impact du COVID 19 sur les Violences Basées sur le Genre au Mali. Web: https://reliefweb.int/report/mali/tude-sur-l-impact-du-covid-19-sur-les-violences-bas-es-sur-le-genre-au-mali-mai-2020.

United Cities and Local Governments of Africa (2018): Promotion du Genre. Résumé REFELA. Web : http://knowledge.uclga.org/-Reseau-des-Femmes-Elues-Locales-d-Afrique-REFELA-.html

World Bank (2021) : Women, Business and the Law 2021. Web : https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35094/9781464816529.pdf

World Economic Forum (2020) : Global Gender Gap Report 2020. Web : http:// reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2020/dataexplorer.

Sources de la République du Mali

République du Mali (1992) : Constitution de la République du Mali. Web : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf.

République du Mali (2002) : Loi n ° 02 – 044 / du 24 juin 2002 - Relative à la Santé de la Reproduction. Web : http://mail.cnom.sante.gov.ml/index.php?option=com_content&task=view&id=342&Itemid=87 .

République du Mali (2011) : Loi N° 2011-087 Portant Code des Personnes et de la Famille. Web : http://demarchesadministratives.gouv.ml/files/upload/justice/mali_code_des_personnes_et_de_la_famille.pdf.

République du Mali (2014) : Mécanisme institutionnel d'orientation, d'impulsion et de suivi de la mise en œuvre en œuvre de la politique nationale Genre du Mali. Décret N° 2014-0368/PM-RM du 27 mai 2014.

République du Mali (2018) : Rapport National Volontaire sur la Mise en Œuvre des Objectifs de Développement Durable. Web : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf.

République du Mali (2019a). 3eme Plan D'Action National 1325 (2019-2023).

République du Mali (2019b) : Enquête Nutritionnelle et de Mortalité Rétrospective (SMART). Web : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_final_smart_septembre_mali_2019_vf.pdf

République du Mali, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2018a) : Emploi Informel et Genre au Mali.

République du Mali, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2018c) : Résultats de la Collecte des Données sur les Violences Faites aux Femmes dans le District de Bamako et Quelques Localités Environnantes.

République du Mali, Direction Générale des Collectivités Territoriales (2017) : Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation 2015-2024. Plan d'Action 2016 – 2019.

République du Mali, Institut National de Statistique (2019) : Enquête Démographique et de Santé (EDSM VI) 2018. Web : https://www.instat-mali.org/fr/publications/enquete-demographique-et-de-sante-eds

République du Mali, Institut National de la Statistique (2020) : Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) - L'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali en 2020- Rapport d'analyse du Module SHaSA-GPS. Web : https://www.instat-mali.org/fr/publications/enquete-modulaire-et-permanente-aupres-des-menages-emop

République du Mali, Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la réforme de l'état (2017) : synthèse des résultats complets des élections communales du 20 novembre 2016.

République du Mali, Ministère de l'Aménagement du territoire et de la population (2019) : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017. Web :

République du Mali, Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat (2016) : Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation 2015-2024, version soumise au Conseil des Ministres du mercredi 10 février 2016.

République du Mali, Ministère de l'Economie et des finances (2019b) : Rapport genre 2020. Web: https://budget.gouv.ml/sites/default/files/Rapport%20Genre%202020.pdf.

République du Mali, Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (2010) : Politique Nationale Genre au Mali (PNG-Mali) 2009. Web : http://www.recofem.org/IMG/pdf/Politique_Nationale_Genre_11jan11.pdf.